

Contrat de Bassin Ouche 2022-2024



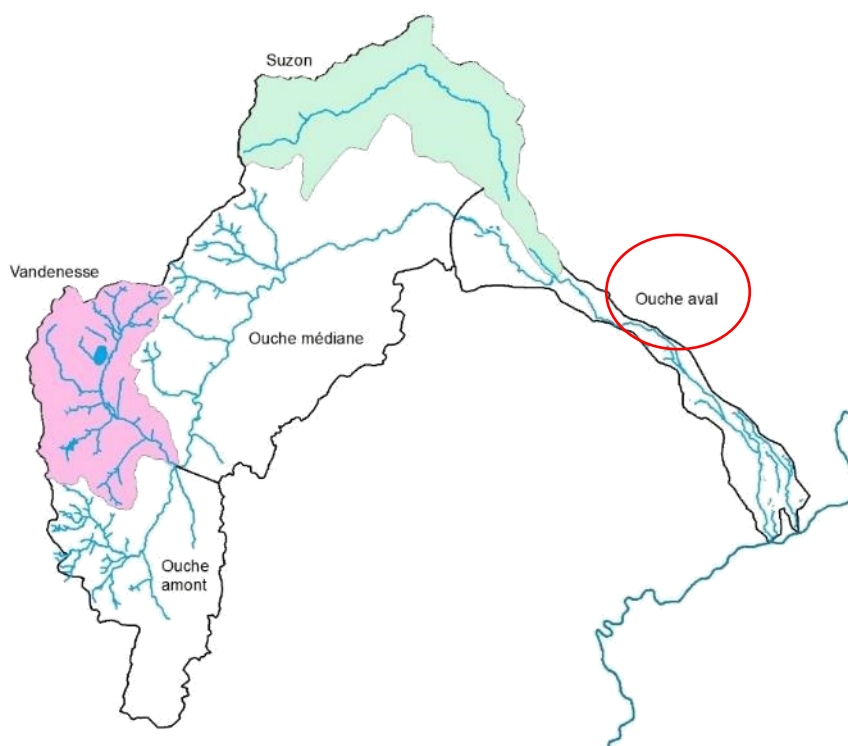
FICHES ACTIONS

30 Novembre 2022

Sommaire

Programme opérationnel sur l'Ouche aval	4
Programme de mesures du SDAGE 2022-2027	5
Synthèse réalisations, enjeux et objectifs	6
Fiches actions « Ouche aval »	7
Synthèse des actions « Ouche aval » répondant à l'objectif de priorité A.....	20
Programme opérationnel sur l'Ouche médiane	21
Programme de mesures du SDAGE 2022-2027	23
Synthèse réalisations, enjeux et objectifs	24
Fiches actions « Ouche médiane »	25
Synthèse des actions « Ouche médiane » répondant à l'objectif de priorité A.....	32
Programme opérationnel sur l'Ouche amont.....	33
Programme de mesures du SDAGE 2022-2027	34
Synthèse réalisations, enjeux et objectifs	35
Fiches actions « Ouche amont »	36
Synthèse des actions « Ouche amont » répondant à l'objectif de priorité A	43
Enjeux sur la Vandenesse	44
Programme de mesures du SDAGE 2022-2027	45
Synthèse réalisations, réorientation des objectifs et hiérarchisation	46
Enjeux sur le Suzon	47
Programme de mesures du SDAGE 2022-2027	48
Synthèse réalisations, réorientation des objectifs et hiérarchisation	49
Programme opérationnel à l'échelle du « Bassin versant ».....	50
Synthèse des actions à l'échelle du bassin versant	58

Programme opérationnel sur l'Ouche aval



Secteur	Ouche aval
Masses d'eau	FRDR646 L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
Pressions / Enjeux	- Redressements et endiguement généralisé, homogénéité des habitats, érosion progressive forte à Neuilly, déconnexion de l'espace de bon fonctionnement - Déficit alluvionnaire fort en aval du lac Kir et extraction des sédiments du Suzon - Déconnexion des affluents de l'Ouche dans Dijon - Manque de dilution par rapport au volumes rejetés d'assainissement en étiage -> pouvoir épurateur non suffisant - Pollution diffuse agricole et pluviale - Présence de décharges en lit majeur (en particulier dans les anciens méandres)
Etat écologique 2016 <i>bilan de contrat</i>	Médiocre (amélioration à partir de 2014)
Pressions PDM 2016	Continuité, morphologie, pesticides, substances dangereuses, hydrologie, micropolluants organiques
Objectif d'état écologique <i>défini au démarrage du PDM 2016-2021</i>	Bon état 2027 (faisabilité technique)
Objectif d'état écologique <i>défini au projet de PDM 2022-2027</i>	Objectifs moins stricts 2027 Paramètre d'adaptation : Concentration en nutriments, polluants spécifiques, phytobenthos
Etat écologique 2019 <i>données de référence 2022-2027</i>	Moyen
Indicateurs déclassants récents	Les 3 stations (Crimolois, Tart-le-Bas et Echenon) montrent un état écologique moyen en 2019 : - Invertébrés, poissons, diatomées - Nutriments : Ammonium, Nitrites, Phosphore total, Phosphates - Diflufenicanil - Benzo(g,h,i)perylene, PFOS

Programme de mesures du SDAGE 2022-2027

FRDR646 L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône

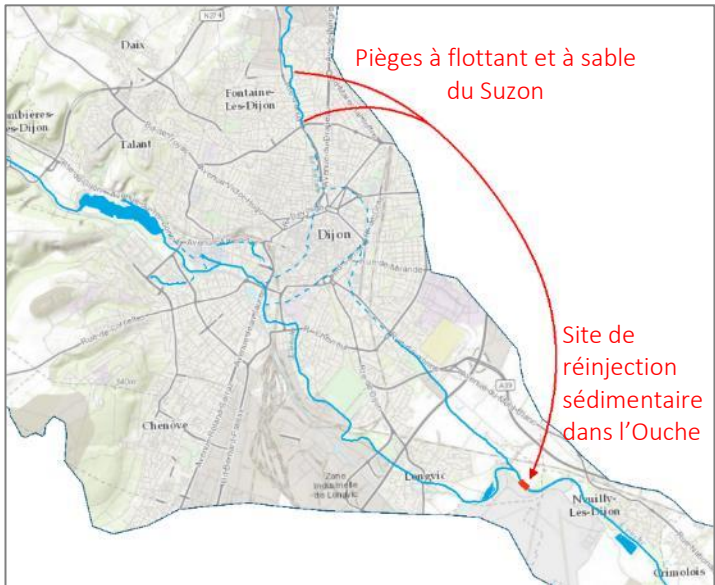
Pression à traiter	Code Mesure	Libellé mesure
Altération de la morphologie	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Altération de la continuité écologique	Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
Pollutions par les nutriments agricoles	DNO3	Mise en œuvre de la Directive nitrates (non territorialisé)
Pollutions par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur
	DEC0201	Gérer les déchets de la collecte à l'élimination
Prélèvements d'eau	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
Prélèvements d'eau	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource
Altération du régime hydrologique	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités

Synthèse réalisations, enjeux et objectifs

Axe	Programme de mesure du SDAGE	Déclinaison locale de la mesure PDM 2016-2021	Réalisations 2012-2020	SAGE Ouche 2013	Nouveaux objectifs	Priorité de l'objectif*	Justification	Actions	
Amélioration morphologique	PDM 2016-2021 et PDM 2022-2027 MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Restauration des espaces de liberté de l’Ouche au droit de ses anciens méandres	Etude de gestion des crues générale puis locales sur les sites de Varanges et Tart-le-Bas	Disposition 54-C/A : Restaurer les espaces de liberté latérale fonctionnels <i>Au moment de sa rédaction, le SAGE ne visait pas de disposition spécifique pour la restauration morphologique contrainte au lit mineur.</i>	→ Amélioration de la qualité morphologique par la diversification des habitats <u>en lit mineur</u> .	A	En lit majeurs, les contraintes techniques et financières sont trop fortes (sols pollués, sécurisation vis-à-vis du risque inondation). Le travail en lit mineur permet une amélioration rapide des services de la rivière avec une forte attractivité des habitats permettant de répondre à l'objectif d'atteinte du bon état, à défaut de restauration du fonctionnement historique de la rivière.	Actions 1 à 4	
Amélioration de la connectivité latérale			Acquisitions foncières						
			Travaux désenrochement et diversification à Neuilly (2017)						
			Diversification à Crimolois (2018)						
Amélioration de la connectivité latérale	PDM 2022-2027 DEC0201 Gérer les déchets de la collecte à l'élimination		Restauration physique du ruisseau de la Chartreuse par recharge sédimentaire (2017)	Disposition 57-A/R : Les programmes pluriannuels d’entretien	→ Recherche d'autres secteurs de reméandrement	C	Restauration du fonctionnement alluvial plus naturelle mais plus coûteuse et à risque plus important sur la faisabilité et dans la mise en œuvre compte-tenu des contraintes à prendre en compte en lit majeur.	Action 5	
					→ Connexion d’annexe hydraulique de type bras mort au niveau de la confluence avec la Saône		A		Reconnexion d’un espace latéral au cours d’eau favorisant le déplacement des espèces (zone refuge) et les flux épuratoires.
					→ Amélioration de la fonctionnalité d'un affluent de l'Ouche en contexte urbain en tant que zone refuge : la Chartreuse		A		Amélioration de la résilience des populations de l’Ouche au changement climatique : l’amélioration de son niveau habitationnelle fait de cet affluent un excellent refuge pour les poissons du point de vue des augmentations potentielles de température de l'Ouche ou d'éventuelles pollutions.
					→ Poursuite des interventions pluriannuelles pour une gestion durable et équilibrée de la ripisylve et assurer le libre écoulement en cas de vulnérabilité aux inondations		A		4 ^{ème} programme d’entretien (2021-2022)
Amélioration de la connectivité latérale	PDM 2022-2027 DEC0201 Gérer les déchets de la collecte à l'élimination		2ème programme d'entretien (2009 à 2011) 3ème programme d'entretien (2017)	Disposition 57-A/R : Les programmes pluriannuels d’entretien	→ Améliorer la connectivité latérale par des plantations en pied de berge (nécessite un aménagement du pied de berge)	B	Action prise en compte dans les projets de restauration en lit mineur. D’autres sites favorables pourront ponctuellement être ciblés à moyen terme.	Action 14	
					→ Mobiliser les acteurs sur la pollution des espaces latéraux de l’Ouche par les anciennes décharges		A		Contraintes à la restauration des espaces de bon fonctionnement de l’Ouche
Amélioration de la continuité longitudinale	PDM 2016-2021 MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) PDM 2022-2027 Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027	ROE17520 BARRAGE DU LAC KIR	Etude de faisabilité Lac Kir (2016) Travaux démantèlement clapet de Longvic (2017)	Disposition 53-R/A : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire	→ Amélioration de l’état fonctionnel du cours d’eau par la réduction des zones de remous des obstacles, qui doit être associé à la diversification des habitats en lit mineur	C	De grands intervalles permettent le maintien des populations malgré la présence d’obstacles Faisabilité à déterminer Rapport coût/bénéfice trop important en l’état actuel des enjeux		

*Seules les objectifs de priorité A font l'objet d'actions dans le cadre de ce contrat.

Fiches actions « Ouche aval »

Action 1	Restitution sédimentaire à Longvic
PDM SDAGE	MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
Contexte	Actuellement, le transit des sédiments alluvionnaires du Suzon est stoppé par les pièges à sables installés en amont de sa section souterraine sur la commune de Dijon : l'un est situé en amont de la rue de Bruges, l'autre est situé en amont de la rue du Général Fauconnet. Ces pièges permettent d'éviter l'obstruction des ouvrages situés dans la partie souterraine du Suzon et par conséquent à limiter les risques d'inondation à l'intérieur de l'agglomération. Pour être efficaces, ils doivent être régulièrement vidés. Les sédiments sont évacués chaque année en période d'assec par la commune de Dijon et entreposés sur les plateformes de stockage au nord de la ville. Cette opération bénéficie d'une autorisation prévoyant l'élimination des matériaux extraits dans une filière adaptée <u>ou</u> leur remise dans le cours d'eau à l'aval en sortie de Dijon en cas de déficit de sédiment. Par ailleurs, le déficit alluvionnaire de l'Ouche (notamment lié à la présence du barrage du lac Kir) conduit à une augmentation des vitesses d'écoulement, et rend la rivière très peu attractive en matière d'habitats, ce qui baisse sa résilience vis-à-vis des pollutions et des effets du changement climatique. Le transport solide par charriage reprend dès lors que des matériaux sont mobilisables sur le fond ou les berges. Dans ces zones de recharge, les crues sont plus dévastatrices sur les berges.
Opération	Le projet consiste à réintroduire de façon récurrente les matériaux extraits du Suzon dans l'Ouche en aval de la confluence avec le Suzon. Les alluvions restituées en aval de la confluence avec le Suzon seront reprises par la rivière. 
Objectifs	Atteinte du bon état écologique par : - Amélioration de la dynamique alluviale localement et vers l'aval par le transport sédimentaire - Amélioration de la qualité morphologique avec diversification des habitats en lit mineur



Section du Suzon au droit du piège à flottant après extraction des sédiments (juillet 2018).

Secteur : 200m



Principe du projet

Les matériaux disponibles sont estimés par Dijon Métropole entre 200m³ et 400m³ par an. Ils seront déposés en cordon en pied de berge afin de réduire l'apparition de fines et la perturbation des milieux.

Les calculs de transports solides appliqués aux matériaux extraits du Suzon (piège à sables en amont de Dijon) montrent une capacité de transport annuel suffisante, y compris pour la fraction la plus grossière.

Le choix du secteur de réintroduction de ces sédiments prend en compte plusieurs facteurs :

- La localisation en aval de la confluence, là où les sédiments auraient naturellement charrié ;
- La largeur de la section permettant de faciliter la reprise des matériaux par les débits de hautes eaux ;
- L'accessibilité en berge ;
- La proximité du site pour limiter le transport.

Cette opération pourra être renouvelée à une fréquence qui dépendra de la bonne reprise des matériaux par l'Ouche et de la quantité disponible dans les pièges à sables du Suzon. La première opération aurait lieu en fin d'été 2021, avant la période de fraie.

Foncier

Accord des propriétaires riverains obtenu.

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2021 : Etude DLE et premier travaux	SBO	23 880 €			
2022-2024 : Suivi annuel (topo+granulo)		en interne			
2022-2024 : Travaux avec maitrise d'œuvre 25 000 €TTC /an		75 000 €			
TOTAL		75 000 €	AE RMC	50%	37 500 €
			Région BFC	30%	22 500 €
			MO = SBO	20%	15 000 €

Action 2	Aménagement de banquettes minérales à Neuilly (Gaudrans)
PDM SDAGE	MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
Contexte En 2016, le SBO a acquis les friches au droit des ancien méandres en rive gauche de l'Ouche dans le but d'y recréer un bras secondaire. En 2017, le projet a été modifié en raison de la forte différence de hauteur entre l'Ouche et son lit majeur (remblayé) et du risque pyrotechnique non exclu à des profondeurs supérieures à 50cm¹ lié à l'usage passé de ces terrains. Le décroisonnement de l'Ouche a été amorcé par l'enlèvement des enrochements en pied de berge, l'arasement du merlon de curage et un retalutage de la berge sur 90 ml. Les enrochements ont été réutilisés pour diversifier les écoulements. Le bilan du contrat 2012-2018 proposait d'augmenter le linéaire de décroisonnement de l'Ouche (sur 90 m supplémentaires) et de diversifier les écoulements afin d'améliorer la réponse biologique de l'action. Cette proposition est discutable compte-tenu des inconnues sur l'évolution de ce terrain (remblaiement suspecté, risque pyrotechnique). Les berges désenrochées n'ont pas subi d'érosion et sont aujourd'hui végétalisées. Compte-tenu de ce contexte, il est proscrit d'entamer plus sévèrement la rive gauche. La rive droite au droit de l'école de gendarmerie est également figée, les berges sont fortement consolidées par enrochements. Une diversification en lit mineur s'impose donc. La pose de banquettes minérales fixes réalisée par la Fédération de pêche de Côte d'Or en 2018 à Crimolois est une solution efficace d'amélioration morphologique à l'image de l'opération réalisée.	
Opération	Aménagement de banquettes minérales fixes permettant de réduire la largeur du lit mineur à l'étiage sans augmenter les aléas inondation
Objectifs	Atteinte du bon état écologique par : - Amélioration du fonctionnement alluvial - Amélioration de la qualité morphologique avec diversification des habitats en lit mineur - Amélioration de l'autoépuration
Secteur : 490 m en aval de la zone de restitution sédimentaire. 	

¹ D'après l'acte de vente : Il a été procédé à des opérations de recherche sur une profondeur de 50cm par une équipe spécialisée du 25^{ème} Régiment du génie de l'air d'Istres au cours desquelles il n'a pas été découvert de munitions. Il a été conclu que des terrains ne présentaient plus de risque pyrotechnique. Cependant il est précisé que la présence d'engins divers, d'explosifs ou de munitions n'est pas totalement à exclure à des profondeurs supérieures à 50cm.

Principe du projet

La technique consiste à recréer des structures se rapprochant de la morphologie des bancs alluviaux alternés qui se développent sur tous les cours d'eau à transport solide faible à fort. Les banquettes seront donc disposées de façon alternée au sein du lit mineur actuel et également en fonction de la sinuosité de l'Ouche.

5 banquettes fixes seraient réalisées sur une longueur de 490m pour la réduction de la largeur du lit mineur en période d'étiage. Ces banquettes devront être dimensionnées de façon à ne pas accentuer les débordements en crue. → Une surface de 3000 m² a été prise en compte pour estimer préalablement le coût de l'opération, cependant, le dimensionnement finale, compte-tenu de la topographie du lit mineur et du dimensionnement vis-à-vis du risque inondation, fera varier cette estimation.

Une végétalisation des banquettes par boutures de saules est préconisée de façon clairsemée afin de favoriser le départ d'une ripisylve connectée en pied de berge, les herbacées coloniseront naturellement les banquettes.

Foncier

Accord des propriétaires riverains obtenu, accessibilité travaux en rive droite

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2022 : Etat initial, PROJET et DLE	SBO	40 000 €			
2023 : Travaux avec maitrise d'œuvre		250 000 €			
2024 : Suivi n+1		20 000 €			
TOTAL		310 000 €	AE RMC	50%	155 000 €
			Région BFC	30%	93 000 €
			MO = SBO	20%	62 000 €

Réserves sur le chiffrage

Confirmation par un avant-projet :

- de la faisabilité hydraulique,
- définition de la méthodologie de travaux,
- dimensionnement des banquettes (surface, épaisseur),
- inventaires faune/flore avant et après travaux,
- dossier d'incidence soumis à autorisation.

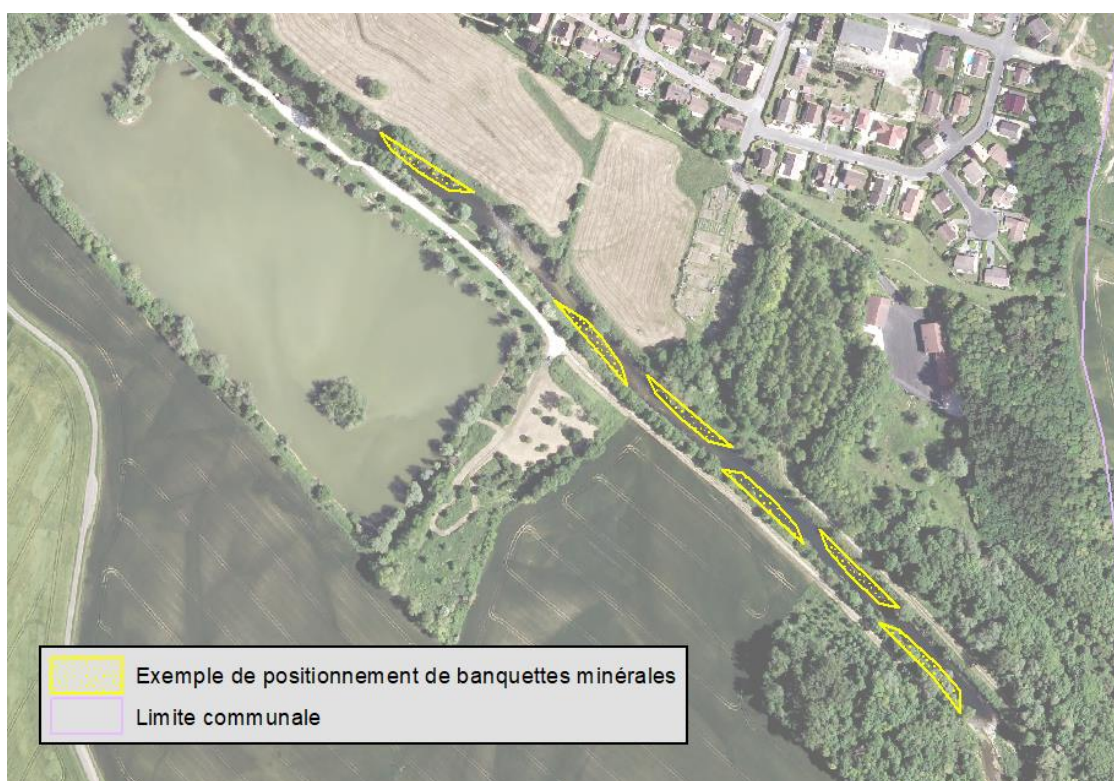
Action 3	Aménagement de banquettes minérales à Neuilly (Aval)
PDM SDAGE	MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

Contexte

Le secteur de l'étang de Neuilly a été rectifié depuis 1962 (pointillés bleus). Ce secteur pourrait faire l'objet d'une diversification en lit mineur (avec extension vers l'amont au droit de l'étang en fonction de l'état du lit mineur (habitats légèrement plus diversifiés). Situé juste en amont de l'espace d'érosion de Neuilly, il serait en continuité avec la dynamique naturelle déjà engagée de l'Ouche.

Opération	Aménagement de banquettes minérales fixes permettant de réduire la largeur du lit mineur à l'étiage sans augmenter les aléas inondation.
Objectifs	Atteinte du bon état écologique par : - Amélioration du fonctionnement alluvial - Amélioration de la qualité morphologique avec diversification des habitats en lit mineur - Amélioration de l'autoépuration

Secteur : entre 400m et 580m (traits rouges plein et pointillés)



Principe du projet

La technique consiste à recréer des structures se rapprochant de la morphologie des bancs alluviaux alternés qui se développent sur tous les cours d'eau à transport solide faible à fort. Les banquettes seront donc disposées de façon alternée au sein du lit mineur actuel et également en fonction de la sinuosité de l'Ouche.

6 banquettes fixes seraient réalisées sur une longueur de 580m pour la réduction de la largeur du lit mineur en période d'étiage. Ces banquettes devront être dimensionnées de façon à ne pas accentuer les débordements en crue. → Une surface de 3000 m² a été prise en compte pour estimer préalablement le coût de l'opération, cependant, le dimensionnement finale, compte-tenu de la topographie du lit mineur et du dimensionnement vis-à-vis du risque inondation, fera varier cette estimation.

Une végétalisation des banquettes par boutures de saules est préconisée de façon clairsemée afin de favoriser le départ d'une ripisylve connectée en pied de berge, les herbacées coloniseront naturellement les banquettes.

NB : L'évolution topographique de l'espace de mobilité (depuis topographie de 2011) pourra être prise en compte par l'étude de définition.

Foncier	Accord des propriétaires riverains à obtenir (commune de Neuilly lès Dijon + 1 propriétaire privé)
----------------	---

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2024 : Etat initial, PROJET et DLE	SBO	70 000 €			
Travaux avec maitrise d'œuvre		230 000 €			
Suivi n+1		20 000 €			
TOTAL		320 000 €	AE RMC	50%	160 000 €
			Région BFC	30%	96 000 €
			MO = SBO	20%	64 000 €

Réserves sur le chiffrage

Confirmation par un avant-projet :

- de la faisabilité hydraulique,
- définition de la méthodologie de travaux,
- dimensionnement des banquettes (surface, épaisseur),
- inventaires faune/flore avant et après travaux,
- dossier d'incidence soumis à autorisation.

Action 4	Aménagement de banquettes minérales à Crimolois (amont)
PDM SDAGE	MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
Contexte Un épi minéral d'enrochements a été réalisé en 2017 (ci-contre). Cet aménagement initié en lit mineur est trop ponctuel pour obtenir une réponse biologique, aussi, le bilan de contrat cible en perspective de démarrer une réflexion sur la mise en place d'un second épi ou d'un projet de restauration physique de plus grande ampleur en lit mineur ou incluant les espaces latéraux. Ce site resté très rectiligne est situé entre l'espace de mobilité (cf. fiche action 3) et le secteur aménagé par la fédération de pêche en 2018. Une opération sur ce secteur permettrait une quasi continuité des actions d'amélioration des habitats entre le pont de Neuilly et le pont de l'A31.	
Opération	Aménagement de banquettes minérales fixes permettant de réduire la largeur du lit mineur à l'étiage sans augmenter les aléas inondation
Objectifs	Atteinte du bon état écologique par : - Amélioration du fonctionnement alluvial - Amélioration de la qualité morphologique avec diversification des habitats en lit mineur - Amélioration de l'autoépuration
Secteur : environ 400m  2017  1962 D'après les photos aériennes disponibles sur ce secteur, l'Ouche a été redressée entre 1966 et 1975.	

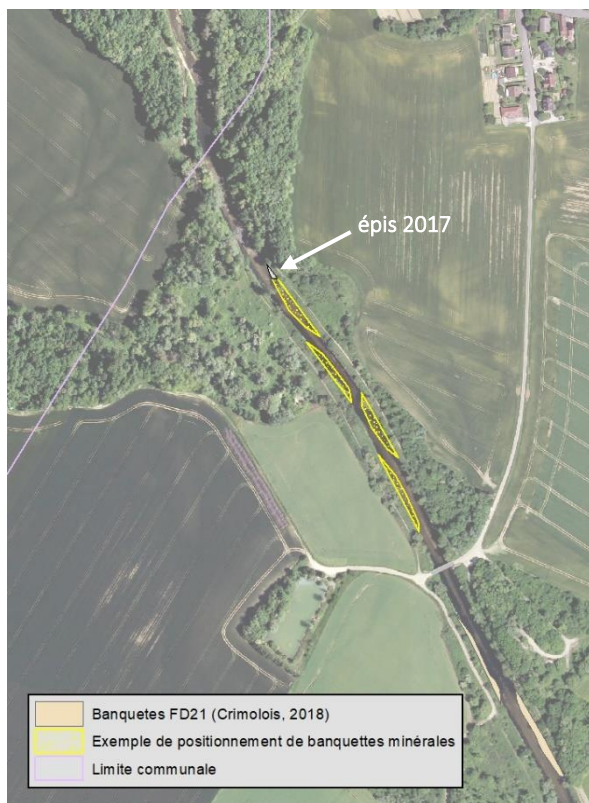


Principe du projet

La technique consiste à recréer des structures se rapprochant de la morphologie des bancs alluviaux alternés qui se développent sur tous les cours d'eau à transport solide faible à fort. Les banquettes seront donc disposées de façon alternée au sein du lit mineur actuel et également en fonction de la sinuosité de l'Ouche.

4 banquettes fixes seraient réalisées sur une longueur de 400m pour la réduction de la largeur du lit mineur en période d'étiage. Ces banquettes devront être dimensionnées de façon à ne pas accentuer les débordements en crue. → Une surface de 2000 m² a été prise en compte pour estimer préalablement le coût de l'opération, cependant, le dimensionnement final, compte-tenu de la topographie du lit mineur et du dimensionnement vis-à-vis du risque inondation, fera varier cette estimation.

Une végétalisation des banquettes par boutures de saules est préconisée de façon clairsemée afin de favoriser le départ d'une ripisylve connectée en pied de berge, les herbacées coloniseront naturellement les banquettes.



Foncier

Accord des propriétaires riverains à obtenir
(commune de Crimolois + 1 propriétaire privé)

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2024 : Etat initial, PROJET et DLE	SBO	60 000 €			
Travaux avec maitrise d'œuvre		180 000 €			
Suivi n+1		20 000 €			
TOTAL		260 000 €	AE RMC	50%	130 000 €
			Région BFC	30%	78 000 €
			MO = SBO	20%	52 000 €

Réserves sur le chiffrage

Confirmation par un avant-projet :

- de la faisabilité hydraulique,
- définition de la méthodologie de travaux,
- dimensionnement des banquettes (surface, épaisseur),
- inventaires faune/flore avant et après travaux,
- dossier d'incidence soumis à autorisation.

Action 5	Echenon confluence
PDM SDAGE	MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
Contexte L'Ouche au niveau de sa confluence avec la Saône est nettement méandriforme. L'Ouche a été scindée en 1963 sur une parcelle communale d'Echenon (méandre A sur les photos ci-après). A l'extrémité aval de l'Ouche, la recreation d'un lit vif sur l'ancien méandre n'aura pas d'impact répondant aux enjeux de la masse d'eau et ne présente donc pas un intérêt particulier. En revanche, de tels bras morts pourraient constituer des sites favorables à la fraie du brochet (ou d'autres espèces) s'ils étaient connectés à l'Ouche). Ces anciens méandres fermés se sont peu à peu comblés par la végétation et les dépôts de crues. L'accumulation de matière organique, en particulier dans le méandre B, en fait un milieu très faiblement oxygéné. Le brochet est considéré comme « vulnérable » et inscrit à la liste rouge des poissons d'eau douce de France indirectement protégé par arrêté préfectoral. Le problème crucial du brochet est le maintien en eau des frayères (annexes hydraulique ou prairies alluviales inondées) pendant 5 à 6 semaines, non compatibles avec la transformation des terres agricoles et le drainage des zones inondables. S'ils étaient connectés à l'ouche, ces anciens méandres pourraient également être intéressants pour le Castor (présence « probable » localement sur l'Ouche depuis 2018 et présence « certaine » sur la Saône en aval du Rénat depuis 2018). Une connexion rendrait ces annexes plus attrayantes.	
Opération	- Reconnexion hydraulique de méandre - Ouverture de milieu conformément aux exigences de l'espèce
Objectifs	Préservation d'espèces protégées par l'extension de leurs habitats : - Brochet - Castor Connexion d'annexe hydraulique = reconnexion d'un espace latéral au cours d'eau favorisant le déplacement des espèces (zone refuge) et les flux épuratoires.
Secteur : Méandres de la confluence de l'ouche avec la Saône 	

Principe du projet

- Reconnecter hydrauliquement les méandres A et B à l'Ouche en installant des ouvrages en travers du merlon. Cette connexion devra être active le plus longtemps possible sans toutefois provoquer une vidange estivale. Pour le méandre A l'intérêt d'une reconnexion par l'amont et l'aval ou uniquement par l'aval sera analysé.

- Terrasser le profil en long et en travers du méandre partiellement et naturellement comblé.

- Eclaircir de façon sélective la végétation ligneuse afin de limiter la fermeture du milieu.

- Conserver si possible un milieu de type « mare » en cas d'enjeu vis-à-vis des amphibiens.

En préalable, l'étude de conception confirmera par un inventaire de la biodiversité les avantages et inconvénients d'une reconnexion hydraulique en fonction des enjeux actuellement présents sur le milieu fermé (comme par exemple la petite lentille d'eau repérée sur site et reconnue d'intérêt communautaire).



Foncier	Accord des propriétaires riverains obtenu. Diagnostic de sols réalisé ne présentant pas de contrainte sur les points de connexion
----------------	--

PLAN DE FINANCEMENT					
Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2022 : Etat initial, PROJET et DLE	SBO	60 000 €			
2023 : Travaux avec maitrise d'œuvre		210 000 €	Méandre A		
2023 : Travaux avec maitrise d'œuvre		180 000 €	Méandre B		
2024 : Suivi n+1		18 000 €			
TOTAL		468 000 €	AE RMC	50%	234 000 €
			Région BFC	30%	140 400 €
			MO = SBO	20%	93 600 €

Réserves sur le chiffrage

Définition par l'étude préalable :

- de la faisabilité hydraulique,
- de la méthodologie de travaux et d'expertise préalable (topo...),
- du dimensionnement de l'ouvrage de connexion hydraulique (buse ou dalot, longueur...),
- d'éventuelles mesures de compensation,
- inventaires faune/flore avant et après travaux,
- dossier d'incidence soumis à autorisation.

Principe du projet

Aménagement d'une banquette de rehaussement au niveau de la confluence du ruisseau en rive gauche de l'Ouche.

Foncier

Berge de rive gauche en propriété de la commune de Dijon.
Accessibilité accordée via la rive droite (SPLAAD) pour la réalisation des travaux.

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2021-2022 : PROJET et DLE	FDP21				
2023 : Travaux	SBO	25 000 €	Maitrise d'œuvre = FDP21		
2024 : Suivi n+1	FDP21				
TOTAL		25 000 €	AE RMC	50%	12 500 €
			Région BFC	30%	7 500 €
			MO = SBO	20%	5 000 €

Réserves sur le chiffrage

- Confirmation par un avant-projet sur le volume de matériaux.

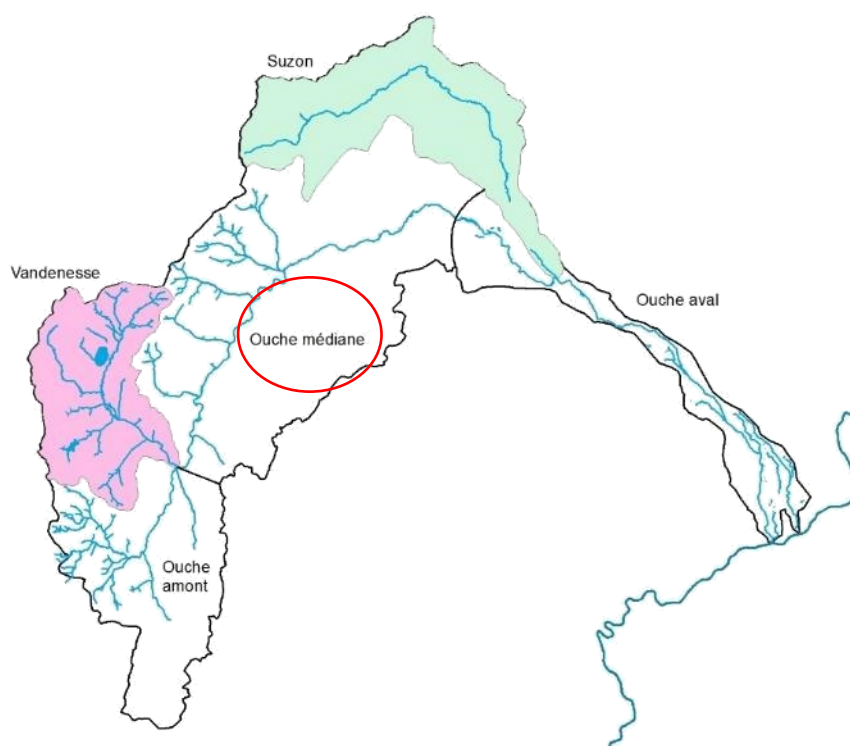
Action 20	Mobilisation des acteurs sur les anciennes décharges en lit majeur de l'Ouche
PDM SDAGE	DEC0201 Gérer les déchets de la collecte à l'élimination
Contexte Des opérations de reconnexion des espaces latéraux à l'Ouche sont contraintes par la présence d'anciennes décharges sauvages ou de remblais plus ou moins pollués. Ces dépôts sauvages sont a priori partiellement connus. Dans les faits, il s'agit de comblements (par des remblais ou déchets) des anciens méandres de l'Ouche nés des travaux de rectification de grande ampleur menés dans les années 1960 et 1970. Ces travaux ont redéfini le tracé de l'Ouche en coupant au plus court, laissant de côté le lit creusé de l'ouche qui a offert de bons volumes disponibles pour évacuer les déchets. L'impact de ces dépôts sur la qualité de la nappe alluviale de l'Ouche est méconnu. Les connaissances actuelles s'appuient sur « l'inventaire et diagnostic départemental des décharges communales de la côte d'or » produit par le Conseil général de la côte d'or et l'ADEME Bourgogne entre 2004 et 2011.	
Opération	Animation d'un groupe de travail
Objectifs	- Sensibiliser les collectivités - Définir une démarche, des actions à initier
Secteur : Ouche aval	
Principe du projet Réunir un groupe de travail composé : - des collectivités compétentes (EPCI Plaine Dijonnaise, Rives de Saône...) - des organismes financeurs (AE RMC, Département 21, Région BFC...) - des experts (DREAL, InterCLE, Ascomade ?) Ce groupe de travail, porté par le SBO, sera amené à définir une démarche, des priorités, voir un plan de gestion sur la question des anciennes décharges en lit majeur : - Connaissances actuelles, inventaire ? - Impacts, suivis ? - Dépollution ?	

PLAN DE FINANCEMENT
Opération d'animation réalisée en régie.

Synthèse des actions « Ouche aval » répondant à l'objectif de priorité A

		Estimations avec réserves €TTC Maitrise d'ouvrage = SBO sauf si précisé						
		Type d'action	Longueur tronçon	Etude (état initial et définition de projet)	Travaux	Suivi n+1	Calendrier travaux	
Action 1	Restitution sédimentaire à Longvic	Amélioration morphologique par diversification en lit mineur	200 m	<i>En interne</i>	75 000 €		2022-2024	Coût pour 1 opération par an
Action 2	Aménagement de banquettes minérales à Neuilly (Gaudrans)		490 m	40 000€	250 000€	20 000 €	2023	
Action 3	Aménagement de banquettes minérales à Neuilly (Aval)		580 m	70 000€	<i>230 000€</i>	<i>20 000 €</i>	<i>2025</i>	
Action 4	Aménagement de banquettes minérales à Crimolois (amont)		400 m	60 000€	<i>180 000€</i>	<i>20 000 €</i>	<i>2025</i>	
Action 5	Reconnexion hydraulique d'anciens méandres de l'Ouche à Echenon	Création d'une frayère à Brochet et ouverture d'un habitat pour le Castor par reconnexion de méandre	Longueur du méandre A 400m	60 000€	210 000 €	18 000 €	2023	
Action 5			Méandre B 340m		180 000 €		2023	
Action 6	Reconnexion du ruisseau de la Chartreuse à Dijon	Amélioration de la fonctionnalité de la Chartreuse en tant que zone refuge en contexte urbain	/	FDP21	25 000 €	FDP21	2023/2024	
Action 20	Mobilisation des acteurs autour de la question des anciennes décharges en lit majeur	Création d'un groupe de travail	Ouche aval				2022/2024	

Programme opérationnel sur l'Ouche médiane



Secteur	Cours principal Ouche	
Masses d'eau	FRDR647 L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	FRDR648b L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon
Pressions / Enjeux	Peu d'alluvions Discontinuité piscicole, redressements liés au canal Ripisylve très étroite et peu connectée Piétinement	
Etat écologique 2016 <i>bilan de contrat</i>	Bon	Moyen
Pressions PDM	Continuité	
Classement patrimoniale ou vis-à-vis de la continuité piscicole et sédimentaire	Liste 2 *	
Objectif d'état écologique <i>défini au projet de PDM 2022-2027</i>	Bon état 2015	Bon état 2015
Etat écologique 2019 <i>données de référence 2022-2027</i>	Bon	Bon
Indicateurs déclassants récents	Invertébrés : très bon état depuis 2008	
Espèces protégées inféodées aux cours d'eau connues	Martin Pêcheur	
	Chevalier guignette, Cincle plongeur, Mésange boréale, Pic épeichette, Grenouille rieuse	

* Liste 2 au titre du L214-17 du Code de l'Environnement = Cours d'eau sur lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant.

Secteur	Affluents				
Masses d'eau	FRDR648c ruisseau du Prâlon	FRDR10660 ruisseau la Douix	FRDR11604 ruisseau la Sirène	FRDR11938 ruisseau de la Gironde	FRDR10417 ruisseau de l'Arvo
Pressions / Enjeux	Piétinement	Population de truite fonctionnelle en amont Piétinement, golf	Piétinement	Population de truite fonctionnelle en amont Piétinement	Piétinement, manque de ripisylve
Etat écologique 2016 <i>bilan de contrat</i>	Médiocre	Mauvais	Médiocre	Médiocre	Médiocre
Pressions PDM	Inconnue	Pesticides	Inconnue	Matières organiques et oxydables, continuité	Continuité, morphologie
Classement patrimoniale ou vis-à-vis de la continuité piscicole et sédimentaire		Réservoir biologique		Liste 2 Réservoir biologique	Liste 2
Objectif d'état écologique <i>défini au projet de PDM 2022-2027</i>	Objectifs moins stricts 2027	Objectifs moins stricts 2027 Paramètre d'adaptation : Phytobenthos, faune benthique invertébrée	Bon état 2027	Objectifs moins stricts 2027 Paramètre d'adaptation : Faune benthique invertébrée	Bon état 2021
Etat écologique 2019 <i>données de référence 2022-2027</i>	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Moyen	Bon
Indicateurs déclassants récents	Invertébrés (2017-2018) Pressions domestique (PO4) et agricole diffuse (Ptot), sulfates, métazachlore	Données anciennes Poissons (2013), pesticides et phosphores (2012)	Invertébrés (2017), poissons (2013)	Diatomées, invertébrés (2017)	Poissons (2013)
Espèces protégées inféodées aux cours d'eau connues	Martin Pêcheur				
	Pic épeichette, Crossope aquatique, Ecrevisse à pieds blancs, Agrion de Mercure	Cinle plongeur, Mésange boréale, Pic épeichette, <i>Ecrevisse à pieds blancs</i> , Cordulie à corps fin	Cinle plongeur, Pic épeichette, Ecrevisse à pieds blancs		Ecrevisse à pattes rouges, Agrion de Mercure

* Liste 2 au titre du L214-17 du Code de l'Environnement = Cours d'eau sur lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant.

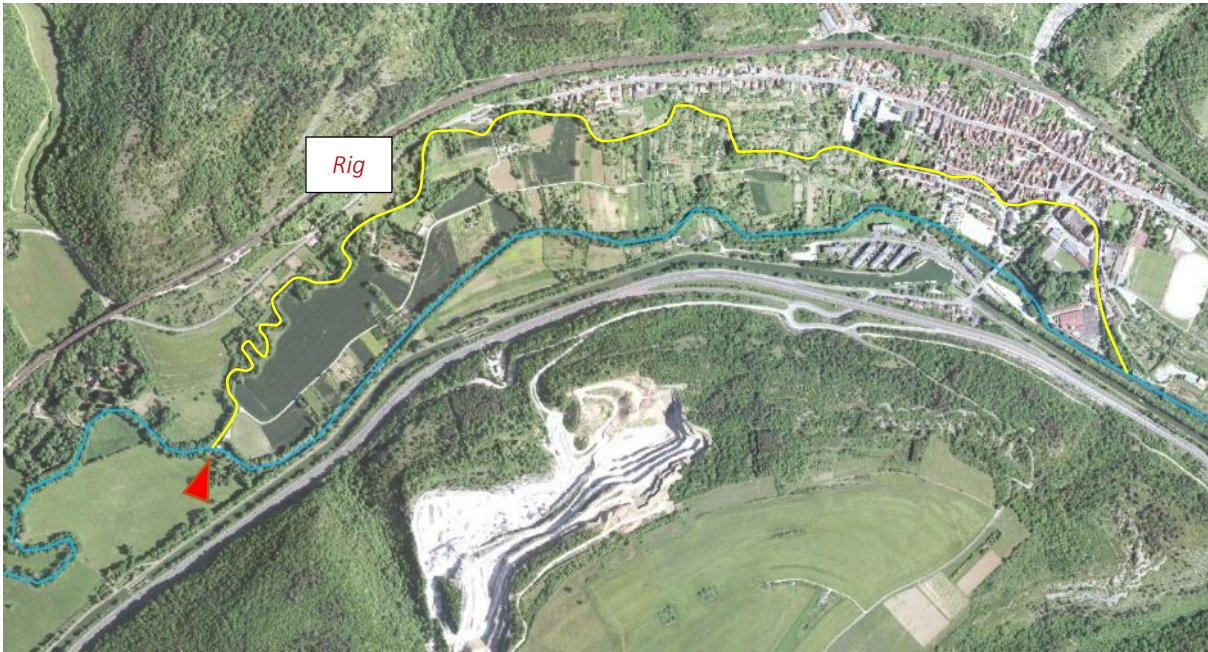
Programme de mesures du SDAGE 2022-2027

Pression à traiter / Directive concernée	Code mesure	Libellé mesure	FRDR648b L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon	FRDR647 L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	FRDR11938 Ruisseau la Gironde	FRDR648c Ruisseau de Prâlon	FRDR10417 Ruisseau de l'Arvo	FRDR10660 Ruisseau de la Douix	FRDR11604 Ruisseau de la Sirène
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	X	X	X		report		
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	report	report		X	report	X	
Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates				X			
	DNO3	Mise en œuvre de la Directive nitrates (non territorialisé)		X		X		X	X
Pollutions par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire				X		X	
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)		X					
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)		X					
	DEC0201	Gérer les déchets de la collecte à l'élimination				X			

Synthèse réalisations, enjeux et objectifs

Masse d’eau	Axe	Programme de mesure du SDAGE 2016-2021	Déclinaison locale de la mesure PDM 2016-2021	Réalisations	SAGE Ouche 2013	Nouveaux objectifs	Priorité de l'objectif	Justification	Actions		
FRDR648b L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon	Amélioration de la continuité longitudinale	PDM 2016-2021 et 2022-2027 MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	ROE29719 PRISE D'EAU DU BIEF DE VEUVEY-SUR-OUCHÉ	Aménagement léger 2017	Disposition 53-R/A : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire	La concertation locale (2012 à 2014) a permis de concrétiser les premiers travaux et de faire émerger 2 projets d'équipement (La Serrée et Fleurey). Deux ouvrages n’ont pas fait l’objet d’une restauration de la continuité écologique dans le cadre du contrat de bassin 2012-2018 car les scénarios de restauration de continuité y excluaient l’arasement. Dans les faits, l’arasement était exclu pour des raisons géotechniques (rapport coût bénéfice trop important), raisons qui ne dépendent pas de leur propriétaire. ➔ Accompagnement technique et financier lorsque le propriétaire ne tire pas ou ne souhaite pas tirer de profit financier de l’usage de l’eau.					
			ROE29745 MOULIN DE VEUVEY-SUR-OUCHÉ	Etude et concertation 2012-2014			/				
			ROE29766 seuil de la Serré à Saint Victor	Etude et concertation 2012-2014			/				
			ROE29802 BARRAGE DU MOULIN DE GISSEY	Etude et concertation 2012-2014			/				
			ROE30796 BIEF DE LA SOBEM	Tombé en 2012							
			ROE30797 BARRAGE DU MOULIN DU BANET	Travaux 2015							
			ROE30798 BARRAGE DE ROCHE CANOT	Etude et concertation 2012-2014			/				
FRDR647 L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	Amélioration de la continuité longitudinale		ROE30800 MOULIN DE FLEUREY	Equipement en cours							
			ROE13605 BARRAGE DE L'USINE à Velars	Travaux 2015							
			ROE30803 BARRAGE DE LA VERRERIE à Velars	Etude et concertation 2012-2014							
		ROE30804 BARRAGE DU MOULIN de Plombières	Etude et concertation 2012-2014			A	La commune de Plombières souhaite s'engager dans la démarche. Linéaire reconnectable de 8km (4km en amont + et 4km en aval) avec présence d’un site de reproduction de truite en amont du glacis et présence de truite en aval du glacis.	Action 7			
FRDR648b FRDR647	Amélioration de la connectivité latérale			3ème programme d'entretien (2019-2020)	Disposition 57-A/R : Les programmes pluriannuels d’entretien	Poursuite des interventions pluriannuelles pour une gestion durable et équilibrée de la ripisylve et assurer le libre écoulement en cas de vulnérabilité aux inondations	A		Action 14		

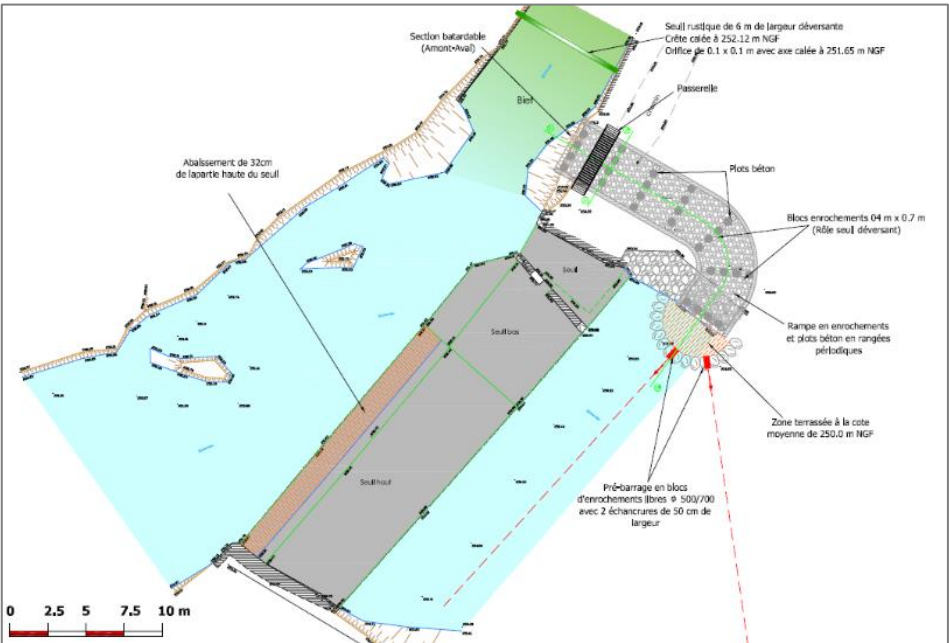
Masses d'eau	Axe	Programme de mesure du SDAGE	Déclinaison locale de la mesure PDM 2016-2021	Réalisations	SAGE Dispositions associée aux réalisations ou à la masse d'eau	Nouveaux objectifs	Priorité de l'objectif	Justification	Actions
FRDR648c ruisseau de Prâlon	Amélioration morphologique			Définition du linéaire de 2 populations d'écrevisses à pieds blanc (2013) Diagnostic sur la pêche (2015) et concertation (2018)		Dégager des priorités sur les affluents de l'Ouche en prenant en compte les espèces protégées : a. Améliorer la connaissance de l'aire de répartition des espèces protégées directement inféodées au cours d'eau où à leur ripisylve. b. Diagnostiquer les affluents au regard des pressions sur les milieux (démarche classique) et des exigences des groupes d'espèces protégée. c. Conforter un zonage par type d'action au regard des pressions et des espèces protégées pour améliorer la qualité ou la taille de leur habitat, intégrer l'aspect continuité à cette démarche.	A	Etat écologique médiocre	Action 10 + Action 9 sur les secteurs à écrevisses à pattes blanches
FRDR10660 ruisseau la Douix	Amélioration morphologique			Définition du linéaire d'une population d'écrevisses à pieds blanc (2013)	Disposition 63-R/A : Protéger les réservoirs biologiques			Etat écologique médiocre (mauvais en 2016) Enjeux réservoir biologique	
FRDR11604 ruisseau la sirène	Amélioration morphologique			Définition du linéaire d'une population d'écrevisses à pieds blanc (2013)				Etat écologique médiocre	<i>Action au-delà de 2024</i>
FRDR11938 ruisseau de la Gironde	Amélioration morphologique				Disposition 63-R/A : Protéger les réservoirs biologiques			Etat écologique moyen (médiocre en 2016) Enjeux réservoir biologique	
FRDR10417 ruisseau de l'Arvo	Amélioration de la continuité longitudinale	PDM 2016-2021 MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Ouvrages de l'Abbaye de La Bussière (non détaillé)	Etude de définition pour la restauration morphologique et la continuité écologique de l'Arvo (2017)	Disposition 53-R/A : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire		C	Secteur bâtiments historique complexe (rapport coût/bénéfice a priori élevé) Agir après amélioration de la qualité des habitats du cours d'eau.	
	Amélioration morphologique	PDM 2016-2021 MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		Concertation propriétaires pour la mise en défens (2018) Travaux de mise en défens de la tête de bassin (2018)			B	Bon état écologique (médiocre en 2016) mais concertation effectuée infructueuse	
FRDR11938 ruisseau de la Gironde	Amélioration de la continuité longitudinale	PDM 2022-2027 MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Prise d'eau du Château et seuil du parc du Château	Travaux d'aménagement de la prise d'eau du Château et seuil du parc du Château (2013)	Disposition 53-R/A : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire	Améliorer l'efficacité des aménagements réalisés	A	Assurer la franchissabilité au droit des pré-barrages de la prise d'eau du Château.	Action 8
Tous les affluents + ru d'Antheuil	Amélioration de la continuité longitudinale			3ème programme d'entretien (2020) pour Gironde et Sirène uniquement	Disposition 57-A/R : Les programmes pluriannuels d'entretien	Elargissement aux affluents des interventions pluriannuelles pour assurer le libre écoulement en cas de vulnérabilité aux inondations	A	Interventions à minima uniquement dans le but de préserver le libre écoulement, notamment en amont des bourgs	Action 14

Action 7	Restauration de la continuité piscicole au glacis de Plombières
PDM SDAGE	MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
Contexte Hauteur de l'ouvrage 1,5 m. Ouvrage infranchissable pour la truite à la montaison, et perturbant vis-à-vis des habitats aquatiques. Le maintien de l'alimentation en eau du bief de Plombières s'avère nécessaire pour des raisons à la fois esthétiques et historiques, mais également géotechniques. En effet, le bief est bordé de maisons dont les fondations sont dans l'eau. Plusieurs scénarios ont été étudiés en 2013 comportant un écrêtement de la partie haute du déversoir : - Rivière de contournement en rive droite (90 000 €HT) → scénario privilégié par la commune mais problème de maîtrise foncière (refus agriculteur riverain) - Rampe en enrochement avec pré-barrages en rive gauche (115 000 €HT ou plus selon les mesures optionnelles comme l'automatisation du vannage, l'acquisition foncière en rive gauche...) → scénario moins intéressant vis-à-vis de la configuration des lieux pour l'entretien du déversoir. La solution d'hydroélectricité étudiée par la commune ne s'est pas révélée intéressante. La commune a abandonné ce projet d'équipement en raison de la maîtrise foncière et du manque de financement. Depuis 2020, la nouvelle équipe souhaite agir sur le projet continuité.	
Opération	Aménagement d'une rampe ou d'une passe à poisson sans écrêtement du déversoir
Objectifs	Restauration de la continuité piscicole
Secteur : 	

Principe du projet

Le scénario proposé en 2013 comportait une rampe avec un pré-barrages, l’abaissement de la partie haute du déversoir de 32cm, l’ajustement de la côte d’entrée du bief pour assurer le maintien du débit biologique de l’Ouche.

Plan masse pour le scénario « Equipement » (Burgeap, 2013)



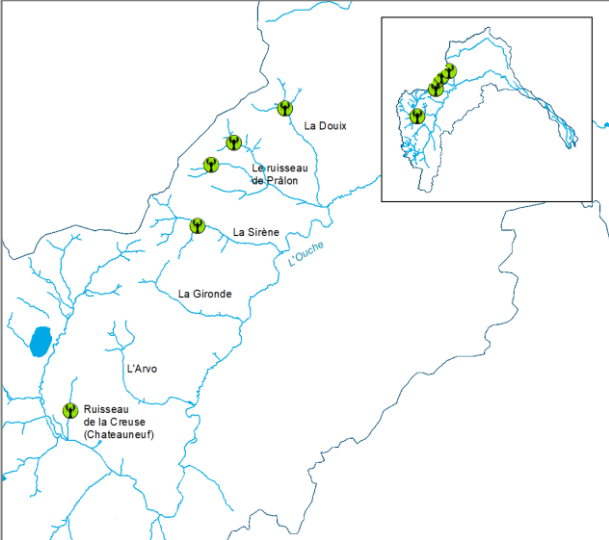
La commune de Plombières souhaite acquérir la surface nécessaire à la réalisation d’une rivière de contournement en rive droite (négociation en cours).

Localisation d’une rivière de contournement en rive droite

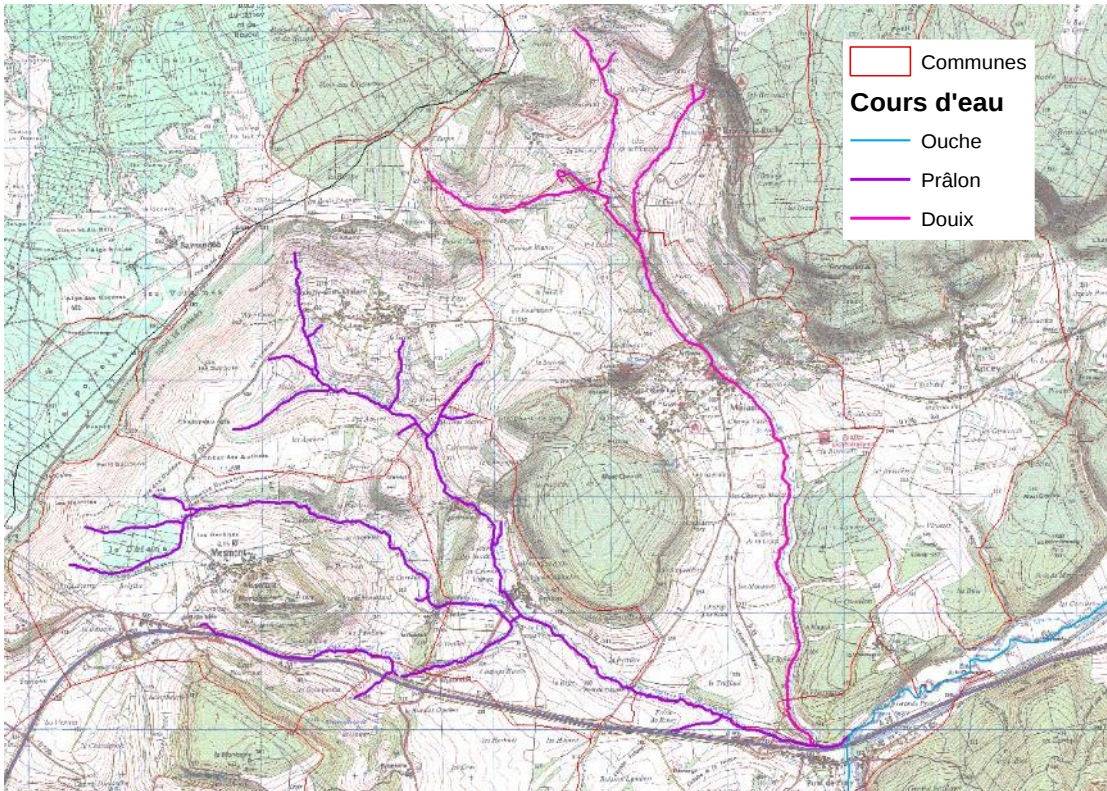


PLAN DE FINANCEMENT					
Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2022 : Etat initial, PROJET et DLE	SBO	50 000 €			
2023 : Travaux avec maitrise d'œuvre		150 000 €			
2024 : Suivi n+1		5 000 €	Méthode à définir		
TOTAL		200 000 €	AE RMC	50%	100 000 €
			Région BFC*	30%	60 000 €
			MO = SBO	20%	40 000 €
*La région rend éligible à 30% l'opération d'aménagement sous réserve qu'une analyse plus fine des risques géotechniques confirment l'impossibilité d'abaissement même partiel de la ligne d'eau. Réserves sur le chiffrage Type et dimensionnement de l'ouvrage					

Action 8	Restauration de la continuité piscicole à la prise d'eau de Barbirey				
PDM SDAGE	MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)				
Contexte Les travaux d'aménagement de la prise d'eau du château de Barbirey sur la Gironde ont été réalisés en régie avec l'aide des propriétaires en 2013 et finalisés en 2014. Depuis, certains bassins sont comblés, ceci rendant l'ouvrage infranchissable en dehors des débits importants. De plus, l'eau déborde sur la rive gauche.  Juin 2021  Avril 2014					
Opération	- Reprise des encoches et aménagement de la berge en rive gauche - Réduction du débit transitant pas le bras secondaire				
Objectifs	Restauration de la continuité piscicole				
Secteur : 					
PLAN DE FINANCEMENT					
Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2022 : Travaux	SBO	10 000 €	AE RMC	50%	5 000 €
			Région BFC*	0%	0
			MO = SBO	20%	5 000 €
*La région rend éligible à 30% l'opération d'aménagement sous réserve qu'une analyse plus fine des risques géotechniques confirment l'impossibilité d'abaissement même partiel de la ligne d'eau.					

Action 9	Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches
PDM SDAGE	MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Contexte Lors d'un inventaire initial en 2013, cinq populations d'écrevisses à pattes blanches ont été recensées sur le bassin de l'Ouche, une concertation avait été réalisée ensuite, sans succès, pour la mise en défens des 2 populations les plus à risque. Depuis, les populations d'écrevisses à pattes blanches ont pu être affectés par les canicules et sécheresses de ces dernières années. Aussi, au préalable d'une nouvelle concertation pour la mise en défens des secteurs à écrevisses, il est opportun de répéter l'inventaire de ces populations afin de connaître leur évolution. La SHNA, partenaire du SBO, a travaillé sur ces inventaires dans le cadre du contrat de bassin Ouche 2012-2018. Elle a également effectué un pré-diagnostic pour établir les risques qui pèsent sur le maintien de ces populations. Ce partenariat sera poursuivi et appuyé d'une animation locale pour informer et échanger sur les possibilités d'aménagements favorisant le maintien des populations, en particulier la mise en défens.	
Opération	Etude d'inventaires, diagnostics et animation pour la réalisation de travaux de protection des populations d'écrevisses à pieds blanc
Objectifs	Amélioration morphologique en prenant en compte les espèces protégées. Améliorer la concertation avec l'appui de la SHNA
Secteur : Localisation des populations d'écrevisses à pattes blanches recensées en 2013 	
Principe du projet - Affiner l'état de conservation et apprécier l'évolution des facteurs limitant des populations d'écrevisses à pattes blanches. - Effectuer un diagnostic des habitats aquatiques complets - Réaliser une animation foncière auprès des propriétaires riverains pour la mise en place d'actions de restauration.	
Foncier	Accord des propriétaires riverains à obtenir pour l'exécution de travaux

PLAN DE FINANCEMENT					
Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2021 : Inventaire des populations d'écrevisses à pattes blanches, diagnostic et animation (partenariat SHNA)	SBO	18 490 €	Région BFC	80%	14 792 €
			MO = SBO	20%	3 698 €
2022-2024 : travaux à définir	SBO				

Action 10	Amélioration de la qualité du ruisseau de Prâlon et de la Douix
PDM SDAGE	MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Contexte Les réseaux de surveillance de la qualité écologique des affluents montrent de mauvais résultats hydrobiologiques. Pourtant, certains sont classés réservoirs biologiques (ici la Douix) et abritent quelques espèces protégées (Ecrevisse à pattes blanches, Agrion de mercure, crossope aquatique). L'état des connaissances du patrimoine faunistique inféodé à la rivière est aléatoire en fonction des observations naturalistes et parfois ancien. Les pressions sur ces cours d'eau sont d'origine agricole (piétinement, aménagements en lit mineur, amendements) et urbaine (rejets domestiques), leurs impacts sont décuplés de par leur faible largeur. Dans ce contexte rural, les interventions dommageables des propriétaires riverains sur les petits cours d'eau sont plus facilement exercées afin d'exploiter la ressource (abreuvement) ou de limiter les nuisances (inondations). En plus de cet état de fait, les assèchs répétitifs depuis 2016 sur les affluents constituent un facteur aggravant (manque de dilution, populations aquatiques perturbées) qui peut se révéler sur les indices hydrobiologiques. Au regard de l'état écologique récent (médiocre), des pressions apparentes et du manque de connaissances sur le patrimoine écologique qu'abritent ces affluents, il est proposé une démarche de diagnostic intégrant la faune protégée inféodée à ces cours d'eau afin de dégager les priorités d'intervention pour la préservation de leur patrimoine écologique.	
Opération	Etude d'inventaires, diagnostics et concertation pour la réalisation d'un programme d'action
Objectifs	Amélioration morphologique en prenant en compte les espèces protégées
Secteur : 34 km 	

Principe du projet

Dégager des priorités d'intervention sur le ruisseau de Prâlon (22 km) et la Douix (12 km) en prenant en compte les espèces protégées inféodées au cours d'eau :

- a. Améliorer la connaissance de l'aire de répartition des espèces protégées directement inféodées au cours d'eau où à leur ripisylve (hors chiroptères). Démarrer parallèlement une concertation locale à l'appui de ces résultats.
- b. Diagnostiquer les affluents au regard des pressions sur les milieux (démarche classique) et des exigences des groupes d'espèces protégées inventoriés et dont les aires de répartitions peuvent être estimées.
- c. Stratégie d'action : conforter un zonage par type d'action au regard des pressions et des espèces protégées pour améliorer la qualité ou la taille de leur habitat, intégrer l'aspect continuité à cette démarche.

Foncier

Accord des propriétaires riverains à obtenir pour un futur programme d'action

PLAN DE FINANCEMENT

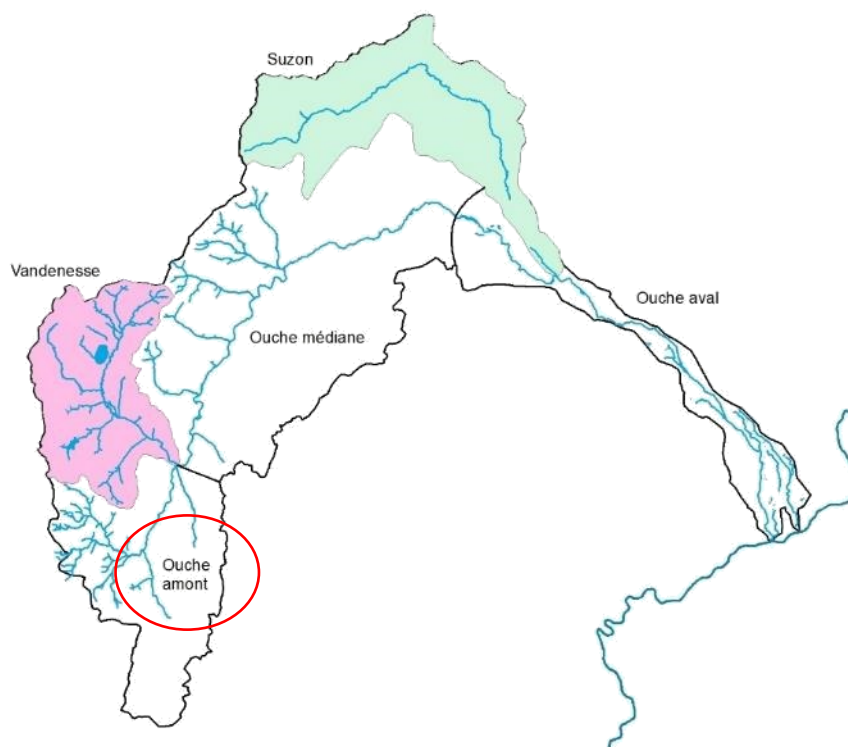
Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2022-2023 : Inventaires connaissance faune inféodée	SBO	25 000 €	Région BFC*	80%	20 000 €
			MO = SBO	20%	5 000 €
2023-2024 : Diagnostic et programme d'action	SBO	46 000 €	Région BFC*	80%	36 800 €
			MO = SBO	20%	9 200 €

* Si le CCTP va au minimum au stade AVP (sous réserve de réalisation d'un programme d'action).

Synthèse des actions « Ouche médiane » répondant à l'objectif de priorité A

				Estimations avec réserves €TTC Maitrise d'ouvrage = SBO sauf si précisé					
		Type d'action	Longueur tronçon	Etude (état initial et définition de projet)	Travaux	Suivi n+1	Calendrier travaux		
Action 7	Restauration de la continuité piscicole au glacis de Plombières		Reconnexion de 4km en amont et 4km en aval	45 000 €	150 000 €	5 000 €	2023		
Action 8	Restauration de la continuité piscicole à la prise d'eau de Barbirey		Reconnexion amont de 1,3km		10 000 €		2022-2024		
Action 9	Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches	Amélioration morphologique en prenant en compte les espèces protégées	5 populations	18 490 €	A définir		2022-2024		
Action 10	Amélioration de la qualité du ruisseau de Prâlon et de la Douix		34 km	71 000 €	A définir		2022-2024		

Programme opérationnel sur l'Ouche amont



Secteur	Cours principal Ouche		Affluents
Masses d'eau	FRDR648a L'Ouche de sa source à la Vandesesse	FRDR13003 Ruisseau de l'Aubaine	FRDR10783 Ruisseau le Chamban
Pressions / Enjeux	Fort cloisonnement, population de truite fonctionnelle en amont, augmentation des températures (5°C) en aval de Bligny, pas déplacement de tracé	1 ZH et 1 population de truite déconnectée	Dégradation morphologique par le piétinement, assèchement estivale
Etat écologique 2016 <i>bilan de contrat</i>	Moyen	<i>inconnu</i>	Médiocre
Pressions PDM	Hydrologie		Morphologie
Objectif d'état écologique défini au projet de PDM 2022-2027	Objectifs moins stricts 2027 Paramètre d'adaptation : Faune benthique invertébrée	Bon état 2015	Objectifs moins stricts 2027 Paramètre d'adaptation : Faune benthique invertébrée
Etat écologique 2019 <i>données de référence 2022-2027</i>	Médiocre	Bon	Médiocre
Indicateurs déclassants récents	Invertébrés (aval d'Oucherotte)	Nouvelle masse d'eau, absence de données	Invertébrés, nitrates, oxygène
Espèces protégées inféodées aux cours d'eau connus	Martin Pêcheur	Martin Pêcheur	
	Cinle Plongeur, Pic épeichette, Campagnol terrestre forme aquatique, Agrion de Mercure, Agrion orné		Agrion de Mercure

Programme de mesures du SDAGE 2022-2027

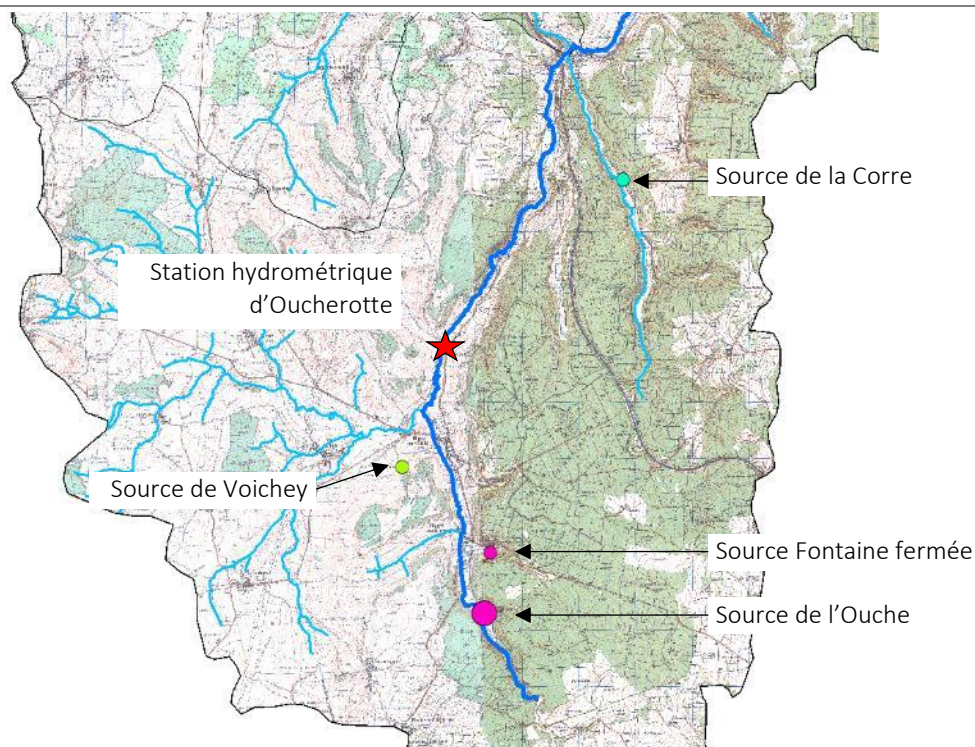
Pression à traiter / Directive concernée	Code mesure	Libellé mesure	FRDR648a L'Ouche de sa source à la Vandenesse	FRDR10783 Ruisseau le Chamban	FRDR13003 Ruisseau de l'Aubaine
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	X		X
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		X	X
Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates	X	X	
	DNO3	Mise en œuvre de la Directive nitrates (non territorialisé)	X		
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	X		
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	X		
Prélèvements d'eau	RES0701	Mettre en place une ressource de substitution	X		
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	X		
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	X		
Altération du régime hydrologique	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation	X		

Synthèse réalisations, enjeux et objectifs

Masses d'eau	Axe	Programme de mesure du SDAGE	Déclinaison locale de la mesure PDM 2016-2021	Réalisations	SAGE Dispositions associée aux réalisations ou à la masse d'eau	Nouveaux objectifs	Priorité de l'objectif	Justification	Actions
FRDR648a L'Ouche de sa source à la Vandenesse	Maintien du débit minimum biologique en étiage	PDM 2016-2021 RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau PDM 2022-2027 RES0601Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation RES0701Mettre en place une ressource de substitution		Concertation pour la mise en place des Volumes maximums prélevables (non aboutie) Etude de définition du DMB sur l’Ouche à Oucherotte (2020)	Disposition 6–C : Répartition des Volumes Maximums Prélevables par usage Disposition 14-A/R : Adapter les prélèvements aux débits minimums biologiques en dehors des périodes de crise.	Poursuivre la gestion de la station hydrométrique. Poursuivre la concertation pour la mise en application des volumes prélevables.	A	Facteur limitant prépondérant et donc l’incidence positive sur les milieux est la plus large	Action 11
	Amélioration de la connectivité latérale			3ème programme d'entretien (2020)	Disposition 57-A/R : Les programmes pluriannuels d’entretien	Poursuite des interventions pluriannuelles pour une gestion durable et équilibrée de la ripisylve et assurer le libre écoulement en cas de vulnérabilité aux inondations	A		Action 14
	Amélioration de la continuité longitudinale				Disposition 53-R/A : Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire	Aménagement du seuil de Pont d’Ouche pour la restauration de la continuité piscicole et le respect du DMB	B	VNF	
						Diagnostic sur l’impact des 9 ouvrages entre Lusigny et Bligny-sur-Ouche.	C	Les inventaires piscicoles les plus récents ne sont pas alarmants, la densité des obstacles rend toute restauration très difficile à atteindre.	
FRDR13003 ruisseau de l'Aubaine	Amélioration morphologique			Etat des lieux terrain 2020 et synthèse biblio	Disposition 58-C : Assurer la préservation des milieux aquatiques et humides (cours d’eau et zones humides)	Dégager des priorités sur les affluents de l'Ouche en prenant en compte les espèces protégées	B	Méconnaissance du patrimoine faunistique de ce ruisseau présentant un fort potentiel d’après les premières observations. Priorité sur la Douix et le Ru de Prâlon dans le cadre de ce contrat	
FRDR10783 ruisseau le Chamban	Amélioration morphologique	PDM 2016-2021 MIA0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques PDM 2022-2027 MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		Etude de définition d'un programme d'action (2020)		Poursuite de l’étude en cours (phase 3) : définition d’un avant-projet pour la restauration morphologique du Chamban à Bligny-sur-Ouche	A	Accord des propriétaires	Action 12
					Mise en défens et diversification sur le ruisseau des Fâches (Auxant)	A	Accord des propriétaires	Action 13	

Fiches actions « Ouche amont »

Action 11	Hydrologie Ouche amont
PDM SDAGE	RES0601 Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation RES0701 Mettre en place une ressource de substitution
Contexte Ce secteur présente de fortes potentialités, à proximité des sources. Cette tête amont correspond typiquement à une zone de recrutement salmonicole. La situation piscicole au niveau de Lusigny est qualitativement conforme à la vocation du milieu. Hormis les épisodes climatiques récents, la seule influence significative sur les débits sont les captages de la source de l'Ouche pour l'AEP qui correspond à un export hors bassin moyen de l'ordre de 10 l/s. L'impact des captages de la Source de l'Ouche et Fontaine Fermée est ainsi vraisemblablement important lors des étiages sévères : - 90% du VCN3 à Lusigny (14 l/s ancienne station) - 40% du QMNA5 à Lusigny (31 l/s ancienne station) - 30% du débit à Oucherotte mesuré en septembre 2017 lors d'une campagne du CG21 (42 l/s) - 18% du débit le plus bas enregistré à la station hydrométrique (2017 et 2018) La protection de cette zone doit donc viser essentiellement la préservation des débits lors des étiages sévères, c'est-à-dire du débit de l'exurgence karstique de la source de l'Ouche. Lors de l'étude de détermination des volumes prélevables (Sogreah, 2011), le DMB a été recherché à Lusigny sur Ouche au centre du village. Cette valeur n'a pas été jugée pertinente pour la définition d'un DMB, qui plus est en dehors de l'existence d'une station hydrométrique permettant le suivi. Le DMB théorique a donc été estimé lors de la rédaction du SAGE, sur un secteur jugé plus pertinent en aval des prélèvements (donc de Bligny) et sur la base des éléments de cette étude → 214 l/s Dans le cadre de la mise en application du SAGE, la station hydrométrique d'Oucherotte a été installée par le SBO en 2016, en complément du réseau de surveillance de la DREAL, dans une optique de gestion dynamique future des prélèvements d'eau en période d'étiage. En 2020, le secteur d'Oucherotte a fait l'objet d'une étude de détermination du DMB afin de conforter la gestion des prélèvements vis-à-vis d'une valeur qui sera issue du protocole stationnel de détermination du DMB et non d'une estimation → Le DMB doit privilégier une gamme de débits supérieurs au SAR (210 l/s). La valeur définitive du DMB devra être décidée par la CLE de l'Ouche.	
Secteur :  Mise en application des volumes prélevables par les arrêtés d'autorisation de prélèvements depuis 2017 Concertation en cours Ouche amont	



Objectifs	Maintien du DMB
Opération	Gestion de la station hydrométrique d'Oucherotte Travaux pour l'adduction d'eau via une ressource de substitution puis gestion des prélèvements en fonction du débit de l'Ouche.

Principe du projet

Gestion de la station hydrométrique d'Oucherotte.

Concertation autour d'un schéma directeur (initialement Syndicat de Chamboux) pour :

- La définition des besoins pour l'Ouche amont en matière de débit réservé à la rivière tout en sécurisant l'alimentation en eau potable
- La définition d'une gestion viable des prélèvements (baisse ou arrêt des prélèvements en dessous d'un certain débit dans la mesure de la disponibilité de la ressource extérieure (capacité des réseaux)
- La définition des travaux ad'h'oc

Estimation préalable

Station hydrométrique d'Oucherotte :

- Nettoyage régulier du radier : en régie
- Jaugeages et réétalonnages de la sonde : 3 000 €TTC / an

Gestion des prélèvements en fonction du débit de l'Ouche :

- Travaux estimés par le futur schéma directeur d'adduction en eau potable (SM Chamboux / SM Thoisy / Syndicat des eaux et de Service Auxois-Morvan ?), en attente des résultats de l'étude engagée par le Département de Côte d'Or portant sur la « Maîtrise d'œuvre pour l'élaboration et la mise en œuvre d'infrastructures de production d'eau potable à partir du barrage-réservoir de Grosbois-en-Montagne ».

Aides financières : Agence de l'eau RMC

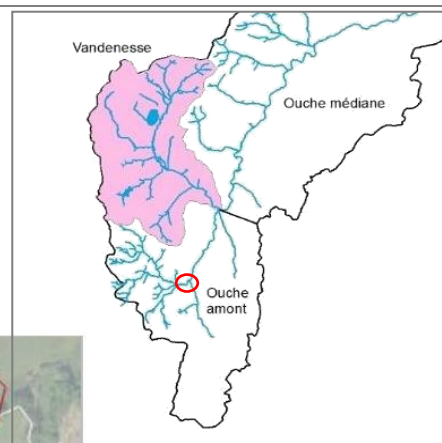
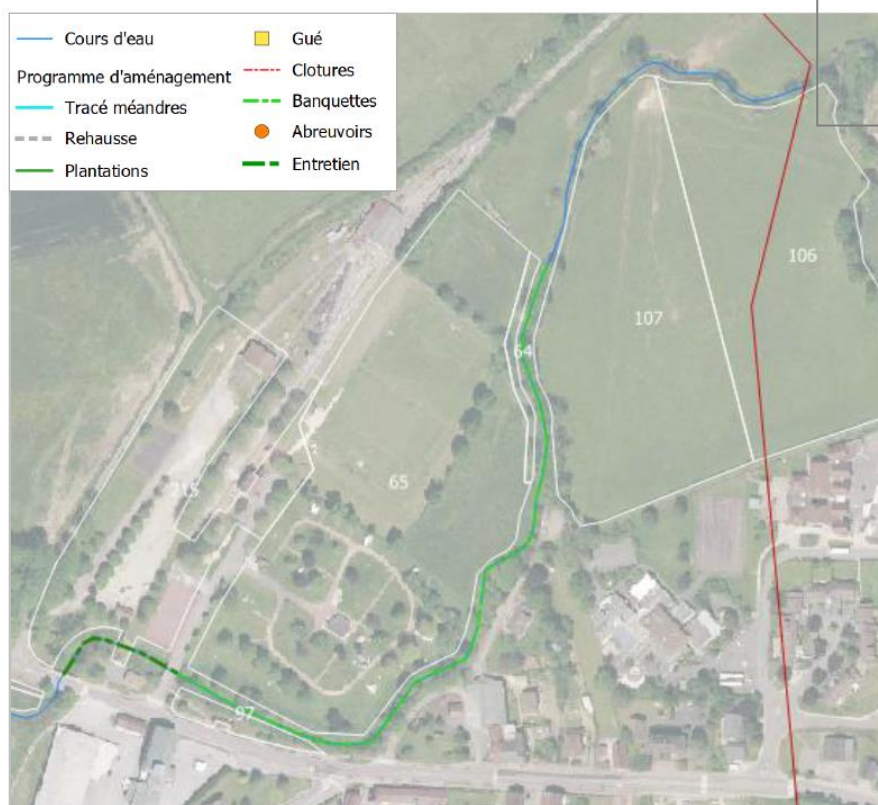
Pour les territoires classés en déficit quantitatif (intégralité du BV de l'Ouche), l'Agence peut soutenir la mobilisation de ressource de substitution aux prélèvements actuels, lorsque le PGRE (ou volet quanti du SAGE) adopté l'identifie comme une action nécessaire au rétablissement de l'équilibre quantitatif et en complément d'actions d'économies d'eau. Il s'agit des études et travaux pour la création de stockages superficiels ou souterrains permettant de désaisonnaliser les prélèvements, de transferts d'eau superficielle ou la mobilisation d'eaux souterraines à partir de ressources qui ne sont pas en déséquilibre. L'aide pour l'AEP est de 50%. [L'aide est portée à 70% dans le cadre de l'AAP.](#)

En ZRR, l'Agence accompagne en priorité les opérations via une contractualisation territoriale. L'éligibilité des opérations concerne uniquement les communes classées en ZRR et seules les opérations correspondant à des besoins actuels sont éligibles.

Sont notamment éligibles la sécurisation de la distribution : maillage, interconnexion, régulation des pressions. Pour ces actions, le taux maximal est de 70% dans la limite de l'enveloppe attribuée à la solidarité des territoires. [L'appel à projets ouvre ce type de financement à toutes les collectivités, avec un taux maximal de 50%. La date limite de dépôt des dossiers dans le cadre de l'AAP est fixée au 31/12/2021 et la priorité est donnée aux dossiers prêts à partir, c'est-à-dire pas d'instruction avant a minima la finalisation du Dossier de Consultation des Entreprises.](#)

Action 12	Restauration morphologique du Chamban à Bligny-sur-Ouche
PDM SDAGE	MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Contexte Cette opération s'inscrit dans la continuité de l'étude de définition d'un programme d'action (IRH, 2020) durant laquelle un diagnostic par tronçon et une concertation ont été réalisés à l'échelle du bassin versant du Chamban dans l'objectif de bâtir un programme d'action de restauration morphologique. Le gabarit du Chamban sur la commune de Bligny-sur-Ouche est très calibré et surdimensionné notamment pour les débits d'étiage dont la largeur minimale est de 4 mètres et s'étend jusqu'à 10 mètres. Les berges sont verticales et sont en moyenne de 2 à 3 mètres de haut. Les écoulements sont très homogènes et non diversifiés, on observe des écoulements lenticules sur la totalité du linéaire. La hauteur de berge supérieure à 2 mètres traduit l'incision du lit. L'érosion latérale est réduite puisque les berges sont contraintes et peu naturelles. Aucun obstacle à la continuité écologique n'a été observé.	
Opération	Etude de définition d'un avant-projet.
Objectifs	Améliorer la qualité morphologique du Chamban en réduisant la section du lit mineur. L'objectif est de favoriser la concentration des écoulements pour les faibles et moyens débits sans aggraver le risque inondation.

Secteur : 450m en aval du pont de l'allée de la Gare



Secteur projet Bligny (IRH, 2020)

Principe du projet

Des banquettes végétalisées pourront être mises en place. Les banquettes occuperont environ 2/3 du fond de lit pour avoir un effet significatif sur la hauteur de la lame d'eau en situation de faibles débits, soit une largeur d'environ 4m. Les banquettes seront constituées de matériaux terreux recouverts de géotextile et maintenues par des piquets en bois. Des plantations d'herbacées semi-aquatiques seront réalisés sur les banquettes.

En particulier sur les 230m aval du projet, l'emprise disponible en rive gauche permet d'envisager un reprofilage de la rive gauche afin d'adoucir la pente et ainsi augmenter l'espace cours d'eau et favoriser le développement d'une ripisylve connectée au ruisseau.

Foncier

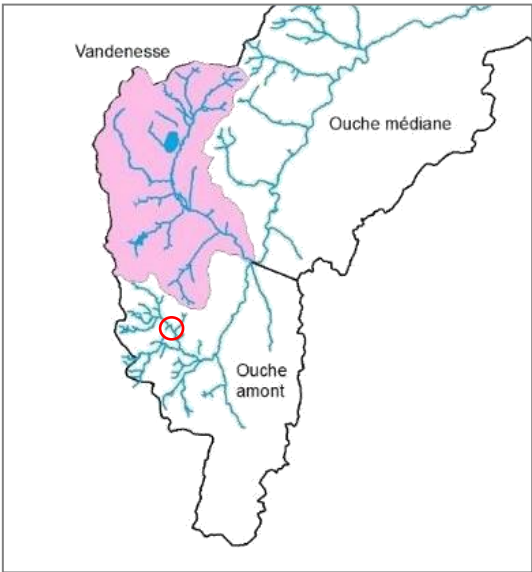
Accord de la commune de Bligny sur Ouche, propriétaire riveraine du Chamban sur ce tronçon.

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2021 : topographie	SBO	7 400 €	Région BFC	80%	5 920 €
			MO = SBO	20%	1 480 €
2021 : définition d'un avant-projet	SBO	10 600 €	AE RMC	50 %	5 300 €
			Région BFC	30%	3 180 €
			MO = SBO	20%	2 120 €
2022-2023 : PRO + DLE + Travaux (pré-estimation IRH) avec maîtrise d'œuvre + suivi avant/après travaux	SBO	264 000 €	AE RMC	50 %	132 000 €
			Région BFC	30%	79 200 €
			MO = SBO	20%	52 080 €

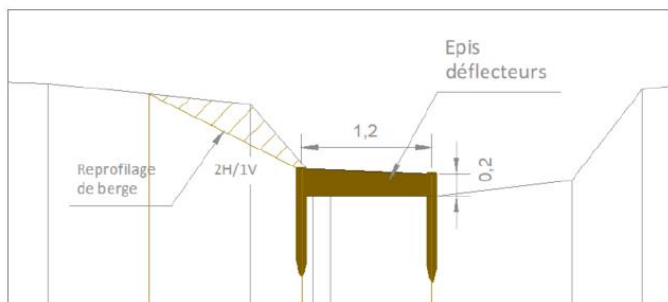
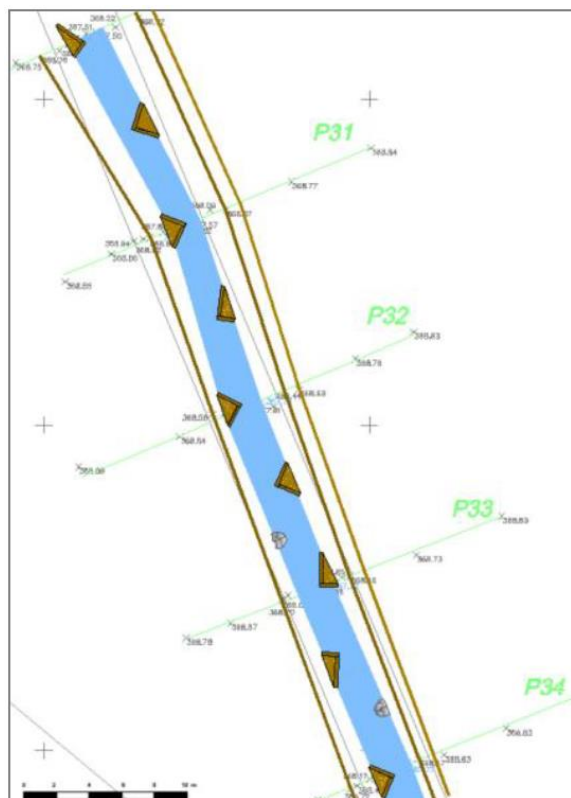
Réserves sur le chiffrage

- Dimensionnement des ouvrages suite à topographie et modélisation,
- Inventaire faune/flore
- Dossier d'incidence soumis à autorisation.

Action 13	Mise en défens et diversification sur le ruisseau des Fâches à Auxant
PDM SDAGE	MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Contexte Cette opération s'inscrit dans la continuité de l'étude de définition d'un programme d'action (IRH, 2020) durant laquelle un diagnostic par tronçon et une concertation ont été réalisés à l'échelle du bassin versant du Chamban dans l'objectif de bâtir un programme d'action de restauration morphologique. Un linéaire d'environ 500 mètres peut être mis en défens et revégétalisés. La section concernée est particulièrement rectiligne et surcalibrée, certainement rectifiée, avec des écoulements très homogènes. La parcelle est pâturée par les bovins. Une clôture dégradée est posée trop proche du lit mineur, provoquant des affaissements de berges par le piétinement ce qui empêche la végétation de s'installer. Faute d'accord des propriétaires la morphologie actuelle sera conservée. Toutefois, le propriétaire a donné son accord pour effectuer un essai de diversification des écoulements sur un linéaire de 50 mètres, des épis déflecteurs alternés (en bois ou blocs) seront posés.	
 <i>Vue aval du secteur concerné par l'opération</i>	
Opération	Travaux de mise en défens, végétalisation et essai de diversification.
Objectifs	Au-delà de l'amélioration la qualité morphologique du ruisseau des Fâches, ces travaux permettront de servir d'exemple sur 2 points : - démontrer l'absence d'incidence d'une intervention en lit mineur sur les écoulements et l'intérêt pour le ruisseau ; - démontrer l'intérêt de la pose de clôture avec un chantier local qui fera exemple pour convaincre d'autres exploitants, la mise en défens étant totalement refusée par l'ensemble des exploitants agricoles du Chamban.
Secteur : 500m   <i>Secteur projet Auxant (IRH, 2020)</i>	

Principe du projet

Mise en défens, plantations et diversification sur 50m par pose alternée de blocs ou épis déflecteurs bois.



Proposition technique (IRH, 2021)

Foncier

Accord du propriétaire riverain pour mise en défens y compris un essai de diversification sur 50m.

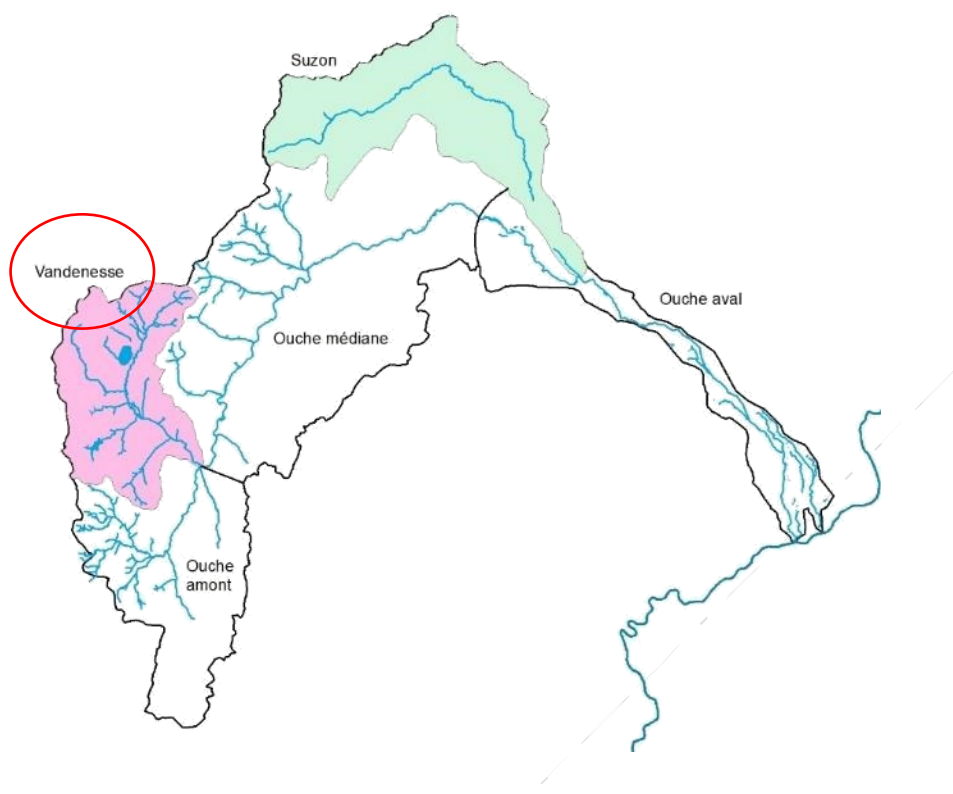
PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2022 : DLE + Travaux (pré-estimation IRH)	SBO	58 000 €	AE RMC	0 %	
			Région BFC	80%	46 400 €
			MO = SBO	20%	11 600 €

Synthèse des actions « Ouche amont » répondant à l'objectif de priorité A

				Estimations avec réserves €TTC Maitrise d’ouvrage = SBO sauf si précisé				
		Type d’action	Longueur tronçon	Etude (définition de projet)	Travaux	Suivi n+1	Calendrier travaux	
Action 11	Hydrologie Ouche amont	Gestion d’une station hydrométrique et concertation pour la mise en place des travaux devant permettre une gestion des prélèvements en fonction des débits de l’Ouche.		Jaugeages et réétalonnages de la station d’Oucherotte (3 000 €/an) 9 000 €			2022-2024	
Action 12	Restauration morphologique du Chamban à Bligny-sur-Ouche	Amélioration morphologique	450 m	18 000 €	264 000 €		2022	Suivi avant/après travaux à préciser
Action 13	Mise en défens et diversification sur le ruisseau des Fâches à Auxant		500 m		58 000 €		2022	

Enjeux sur la Vandenesse



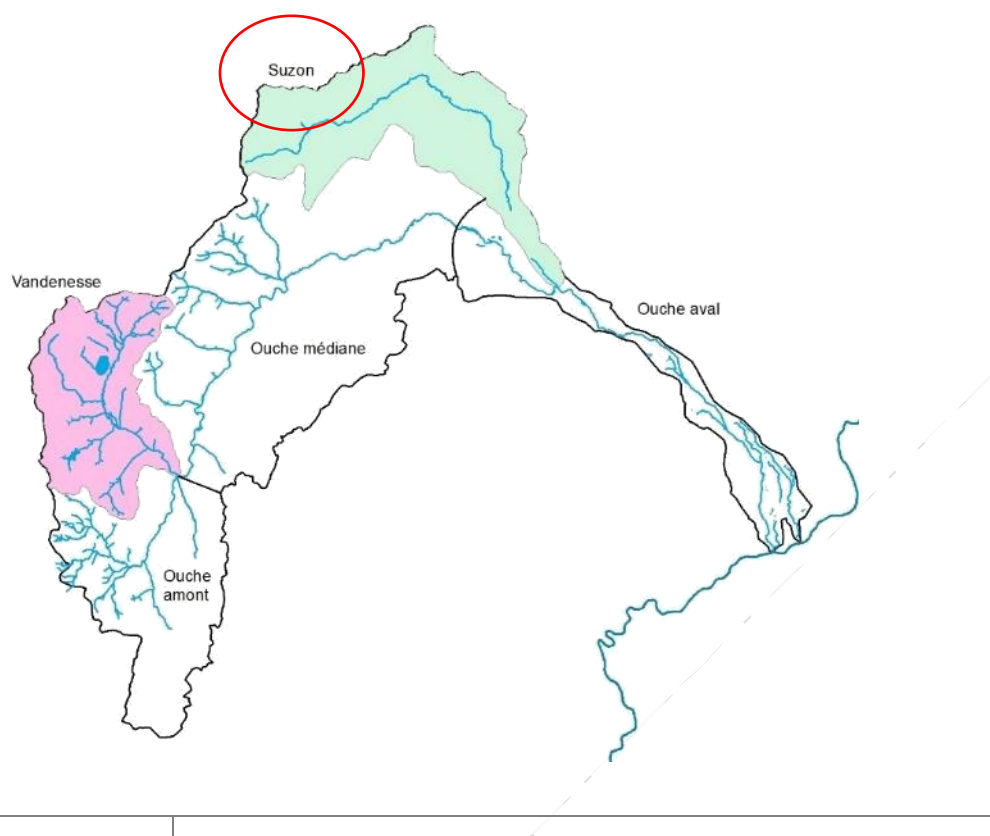
Secteur	Cours principal Vandenesse		Ruisseau de Commarin
Masses d'eau	FRDR11650 rivière la Vandenesse		
Pressions / Enjeux	Rivière marneuse modifiée le long du canal et A6, peu d'alluvions. Forte augmentation de la température entre amont et aval Créancey (Escommes). Piétinement, manque de ripisylve. Prélèvements pour l'alimentation des réservoirs et du Canal et soutien d'étiage du canal à la Vandenesse. Tête amont classée en réserve de pêche, eau fraîche.		Prélèvements, faibles débits. Forte augmentation de la température entre amont et aval (Panthier, ripisylve).
Etat écologique 2016 <i>bilan de contrat</i>	Moyen		Mauvais
Pressions PDM	Hydrologie, morphologie		
Objectif d'état écologique <i>défini au projet de PDM 2022-2027</i>	Objectifs moins stricts 2027 Paramètre d'adaptation : Faune benthique invertébrée		
Etat écologique 2019 <i>données de référence 2022-2027</i>	Moyen		Mauvais
Indicateurs déclassants récents	Invertébrés (2017), poissons (2013)		Invertébrés (2017), poissons (2013), pression agricole (Ptot) Pesticides (2014)
Espères protégées inféodées aux cours d'eau connues	Chevalier guignette, Martin-pêcheur, Pic épeichette		
	Amont : Cincle plongeur, Mésange boréale Sur les rigoles : Agrion de Mercure Sur la Creuse: Ecrevisse à pieds blanc		

Programme de mesures du SDAGE 2022-2027

Pression à traiter / Directive concernée	Code mesure	Libellé mesure	FRDR11650 Rivière la Vandenesse	FRDL6 Réservoir de Panthier	FRDL7 Réservoir de Chazilly
Altération de la continuité			report		
Altération de la morphologie			report	report	
Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates	X	X	
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	X		
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	X		
Prélèvements d'eau	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	X		
Altération du régime hydrologique	RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau	X		
	MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines		X	X

Masses d'eau	Axe	Programme de mesure du SDAGE 2016-2021	Réalisations	SAGE Ouche 2013	Nouveaux objectifs	Priorité de l'objectif	Justification	Action
FRDR11650 rivière la Vandenesse	Amélioration morphologique	MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Etat des lieux terrain (2014) Travaux de recharge sédimentaire en aval de la confluence avec le ruisseau de Commarin (2016)		Dégager des priorités sur les affluents de l'Ouche en prenant en compte les espèces protégées	B	La Vandenesse a fait l'objet de premières actions et d'un début de concertation infructueuse. Ce cours d'eau extrêmement modifié est par ailleurs très perturbé dans son hydrologie rend le gain écologique très faible du fait de la température de l'eau fortement augmentée par les interactions entre le canal et la rivière (y compris pour le ruisseau de Commarin). Certes la température pourrait, probablement être légèrement abaissée grâce à de l'ombrage, cependant les interactions avec le canal ne pouvant être empêchées, ce facteur ne pourra jamais réellement être amélioré. La pression de prélèvements sur les affluents et le contexte marneux offrant des substrats argileux moins attractifs du point de vue de l'oxygénation affaiblissent encore les gains pouvant être attendus.	
			Travaux de rétrécissement du lit mineur à Chazilly (2013) Définition du linéaire d'une population d'écrevisses à pieds blanc sur la Creuse (2013) et mise en défens (2018)					
Ruisseau de Commarin	Amélioration morphologique		Travaux de mise en défens à Semarey (2017)			C		
FRDR11650 rivière la Vandenesse et le ruisseau de Commarin	Maintien du débit minimum biologique en étiage	RES0801 Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau	Instrumentation des prise d'eau et rigoles d'alimentation (2019) Concertation pour la mise en place des Volumes maximums prélevables (non aboutie).	Disposition 2-C/A : Mise en conformité des systèmes de comptage des prélèvements	Formaliser un partenariat avec VNF Suivi de l'interconnexion des réseaux (Chamboux / Grosbois ?)	A	Récolter et analyser les données (VNF) en lien avec l'hydrologie locale. Améliorer la connaissance sur l'impact du canal de bourgogne sur les débits de l'Ouche et de ses affluents grâce aux données collectées par le nouveau réseau de mesure de prélèvements et d'alimentation des ouvrages hydrauliques de VNF.	Action 16
	Amélioration de la connectivité latérale		2 ^{ème} programme d'entretien (2020)	Disposition 57-A/R : Les programmes pluriannuels d'entretien	Poursuite des interventions pluriannuelles pour une gestion durable et équilibrée de la ripisylve et assurer le libre écoulement en cas de vulnérabilité aux inondations	A		Action 14

Enjeux sur le Suzon



Secteur	Suzon	
Masses d'eau	FRDR10572 Ruisseau le Suzon	
Pressions / Enjeux	- Contexte karstique à assecs naturels et prélèvements importants - Pollution diffuse par les pesticides d'origine agricole - Site Natura 2000, Forêt d'Exception et Réserve naturelle régionale - Fort potentiel faunistique inféodé au cours d'eau	
Etat écologique 2016 <i>bilan de contrat</i>	Médiocre	
Pressions PDM 2016	Pesticides, hydrologie, nitrates	
Objectif d'état écologique <i>défini au projet de PDM 2022-2027</i>	Bon état 2021	
Etat écologique 2019 <i>données de référence 2022-2027</i>	Bon	
Indicateurs déclassants récents	- Invertébrés (I2M2 2019)	
Espèces protégées inféodées aux cours d'eau connues	Martin-pêcheur d'Europe, Mésange boréale, Pic épeichette, Chiroptères	

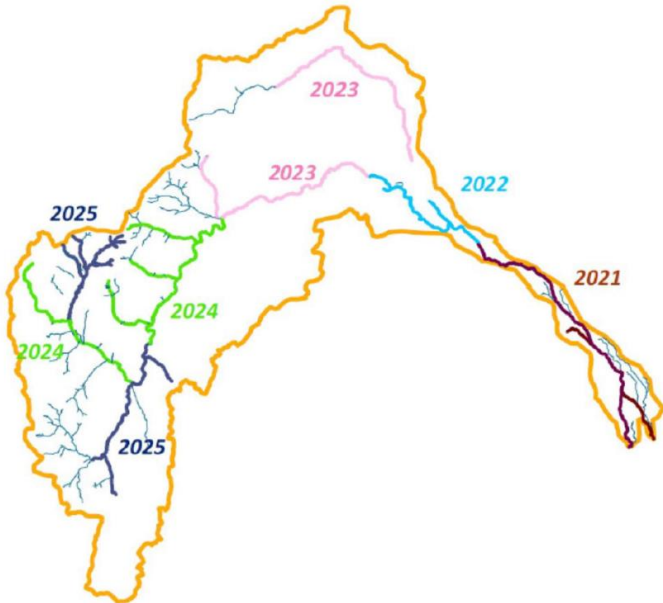
Programme de mesures du SDAGE 2022-2027

Pression à traiter / Directive concernée	Code mesure	Libellé mesure	FRDR10572 Ruisseau le Suzon
Pollutions par les nutriments agricoles	DNO3	Mise en œuvre de la Directive nitrates (non territorialisé)	X
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	X
	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	X
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	X
Prélèvements d'eau	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	X
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	X

Synthèse réalisations, réorientation des objectifs et hiérarchisation

Masses d'eau	Axe	Programme de mesure du SDAGE 2016-2021	Réalisations	SAGE Ouche 2013	Nouveaux objectifs	Priorité de l'objectif	Justification	Action
FRDR10572 Ruisseau le Suzon	Maintien du débit minimum biologique en étiage	PDM 2016-2021 RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau PDM 2022-2027 RES1001Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	Concertation pour la mise en place des volumes maximums prélevables (non aboutie)	Disposition 6—C : Répartition des Volumes Maximums Prélevables par usage Disposition 14-A/R : Adapter les prélèvements aux débits minimums biologiques en dehors des périodes de crise.	Objectif issu de l'étude sur la ripisylve du Suzon (SMPST, 2021) : Favoriser les habitats connexes humides au ruisseau de manière à restaurer les fonctionnalités des zones humides (augmentation des milieu connexes au ruisseau, augmentation de la réserve utile des sols et condition d'enneigement notamment aux périodes charnières). → Participation du SBO au groupe de travail « Caractère humide de la ripisylve » comprenant les sujets suivants : - Observatoire des assecs - Bilan hydrologique - Restauration d'annexes humides au cours d'eau - Restauration morpho-écologique du lit mineur - Valoriser les zones tampons - Améliorer les conditions d'enneigement aux périodes charnières	B	Perte de caractère humide de la ripisylve. L'objectif de l'observatoire des assecs est d'obtenir des données exploitables statistiquement pour évaluer l'évolution des assecs. Cette évaluation devra permettre d'anticiper leur évolution et les conséquences de cette évolution dans le cadre du réchauffement climatique. Actions à définir	
	Amélioration morphologique		3 ^{ème} Programme d'entretien (2019)		→ Définir le partenariat avec le Syndicat mixte du Pays Seine-et-Tilles (= animateur Natura 2000), le SBO et les autres acteurs autour de cette démarche (FDP21 ...) pour la mise en place d'un suivi des assecs (acquisition et relevés de sondes, suivi ONDE ?)	B	Actions à définir dans le cadre des travaux animés par le Pays Seine-et-Tilles suite à l'étude sur la ripisylve du Suzon (2021)	
	Amélioration morphologique		Diagnostic du fonctionnement et de l'état de conservation de la ripisylve du Suzon (Syndicat mixte du Pays Seine-et-Tilles, 2020-2021) Enregistrement de la température de l'eau en continu au niveau d'une source pérenne (FDP21, depuis quand ?)	Disposition 57-A/R : Les programmes pluriannuels d'entretien	Objectif issu de l'étude sur la ripisylve du Suzon (SMPST, 2021) : Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve en tant que corridor biologique avec comme espèce emblématique le Damier du frêne, relier les zones de réservoirs de cette espèce. → Participation du SBO aux groupes de travail « Bois mort et singularités sur le cours d'eau » et « Agricole » comprenant notamment les sujets suivants : - Maintien frênes dépérissant et morts - Valoriser les zones refuges avec saules en tête de bassin - Lutte sur la Renouée du japon - Remédier au surpiétinement et surpâturage - Proposer des mises en défens → Définir le partenariat avec le Syndicat mixte du Pays Seine-et-Tilles (= animateur Natura 2000) pour la mise en défens (concertation et travaux)	B	L'étude pointe une pression de pâturage sur la ripisylve. La seule mise en défens et la non intervention permettrait la régénération naturelle de la ripisylve avec les espèces indigènes en 3 ou 4 ans, tout en évitant des dépenses inutiles. Actions à définir dans le cadre des travaux animés par le Pays Seine-et-Tilles suite à l'étude sur la ripisylve du Suzon (2021)	

Programme opérationnel à l'échelle du « Bassin versant »

Action 14	Entretien de la ripisylve
PDM SDAGE	
Contexte Les compétences du SBO lui permettent de se substituer aux propriétaires riverains pour assurer une gestion cohérente des cours d'eau à l'échelle du bassin versant de l'Ouche. En outre, il dispose de la compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMA), qui lui a été transférée par les EPCI adhérents. Le nouveau programme pluriannuel est établi dans la continuité des travaux déjà réalisés à raison d'un passage tous les 5 ans depuis 2000, afin d'assurer la pérennité des objectifs de prévention de la dégradation des berges par une gestion durable et équilibrée de la ripisylve, ainsi qu'assurer le libre écoulement des eaux.	
Opération	Travaux de sélection dans les formations boisées rivulaires
Objectifs	- Maintien des différentes strates : herbacées, arbustives et arborées - Maintien des différentes classes d'âge et de la densité des peuplements - Favorisation de la biodiversité en limitant les peuplements monospécifiques, - Prévention de la dégradation des berges par suppression des sujets présentant un risque de chute ou basculement, - Maintien du libre écoulement des eaux
Secteur : Localisation des secteurs inscrits au programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve 2021-2025. 	
Foncier	DIG avec servitude de passage

PLAN DE FINANCEMENT					
Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2022-2024 : Entretien de la ripisylve	SBO	254 000 €	AE RMC	30 %	76 200 €
			SBO	70 %	177 800 €
Détail annuel et contreparties précisés au tableau de synthèse					

Action 15	Restaurer la trame verte sur le bassin de l'Ouche
PDM SDAGE	
Contexte Le Contrat de Bassin Ouche 2012-2018 mettait en avant la nécessité de restaurer les haies sur la plaine agricole en aval de Dijon. Une action de restauration de la trame verte avait donc donné lieu à la réalisation de travaux de plantations sur environ 2km de ripisylve ou de haie par le SBO sur les rives du Rénôt et de la Geline. Dans un contexte de changement climatique et de développement de l'urbanisation sur le bassin de l'Ouche, la préservation des arbres ou la restauration des haies et de la ripisylve semblent plus que jamais prioritaire pour : - Préserver et redonner des espaces en faveur du vivant : gîtes et déplacement des espèces, en particulier entre les cours d'eau et les milieux forestiers ; - Réduire les îlots de chaleur et piéger le carbone ; - Réduire l'érosion des sols par le ruissellement ; - Améliorer l'épuration des eaux ; - Améliorer l'alimentation des nappes souterraines par infiltration ; - Réguler le débit des crues. Aussi, cette action de principe se veut prioritaire à l'échelle du bassin de l'Ouche. Dans le cadre du présent Contrat de Bassin, la Région Bourgogne-Franche-Comté bonifie son taux d'aide à la plantation de haies, arbres et bosquets à hauteur de 70% pour tout particulier, collectivité, agriculteur, ou association entre autres (Plan Bocage et paysage https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/896).	
Opération	Travaux de plantation haies, arbres et bosquets.
Objectifs	- Préservation / restauration des corridors écologiques en faveur du vivant - Adaptation au changement climatique
Principe du projet	- Communication auprès des propriétaires pouvant être concernés dans le cadre de la concertation autour des actions du contrat de bassin. - Redirection des demandeurs auprès du service Plan Bocage de la Région BFC. - Travaux de plantations en fonction des opportunités à définir au cours du contrat.

PLAN DE FINANCEMENT					
Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2022-2024 : Travaux de plantations	/	/	AE RMC		
			Région BFC	70 %	/
			/	30 %	/

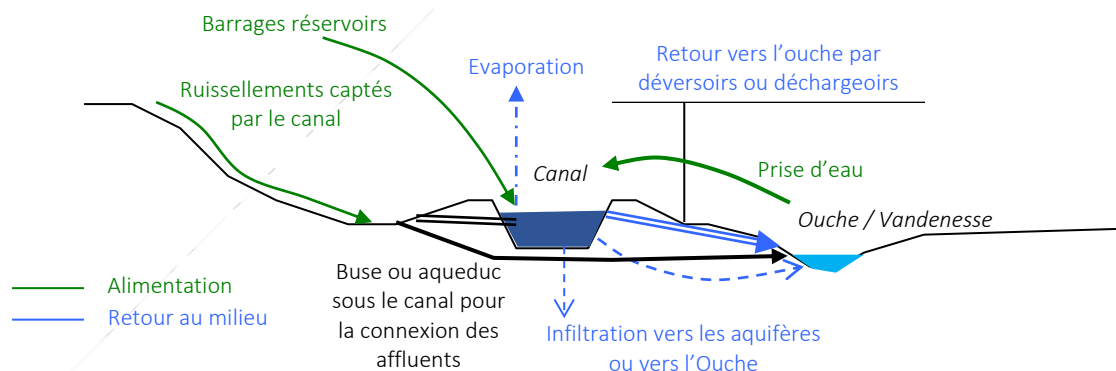
Action 16	Partenariat VNF et étude stratégique quantitatif / gain environnemental
PDM SDAGE 2022-2027	<u>FRDR11650 Rivière la Vandenesse</u> : RES0801 Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau <u>FRDL6 réservoir de Panthier</u> : MIA0401 Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines <u>FRDR648a L'Ouche de sa source à la Vandenesse</u> et <u>FRDR648b L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon</u> : MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

Hydrologie

Le bassin de l'Ouche a été classé en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** par arrêté préfectoral du 8 février 2010. Une ZRE est caractérisée par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. Ce classement découle du dépassement régulier en étiage des seuils d'alerte qui enclenchent la restriction des prélèvements.

Dans un objectif de retour à l'équilibre entre l'offre et la demande en eau, une étude de détermination des volumes maximum prélevables a été réalisée sur le bassin de l'Ouche (Sogreah, 2011). Le bilan quantitatif effectué pour les besoins de l'étude a démontré que le canal de Bourgogne, longeant la Vandenesse puis l'Ouche jusqu'à Dijon, avait un effet positif de soutien hydrologique en étiage grâce à ses fuites, dont la majorité se fait par les berges perméables (le fond restant a priori plus colmaté). Toutefois, l'équilibre global observé masque des déséquilibres locaux sur certaines parties de rivières qu'il convenait de mieux appréhender en améliorant les connaissances sur les bilans prélèvements / restitutions.

Synthèse des mouvements d'eau liés au canal situé le long de l'Ouche ou de la Vandenesse



A l'issue de ces observations, le contrat de bassin 2012-2018 fixait un objectif d'amélioration des connaissances sur le **fonctionnement hydraulique du canal de Bourgogne et ses interactions avec nos cours d'eau**, l'objectif étant d'en améliorer autant que possible la gestion de façon à ce que cet usage ne porte pas atteinte aux situations d'étiages notamment sur les secteurs apicaux, et ce en contexte de changement climatique (concentration de la pluviométrie dans le temps réduisant la recharge des eaux souterraines).

L'installation des équipements terminée en 2019 a concerné 16 sites sur le bassin de l'Ouche, l'enregistrement des données partiellement opérationnel en 2021 et en cours de validation :

- 3 prises d'eau sur la rivière Ouche (Pont d'Ouche, Roche canot et Larrey),
- 1 prise d'eau sur la Vandenesse (La Lochère) et 1 prise d'eau sur le ruisseau de Sainte Sabine,
- le débit entrant dans le canal par la rigole d'Esbornes en provenance du barrage de Panthier,

- les débits entrants au barrage de Panthier (rigoles de Montoillot et d'Escommes), et au barrage de Chazilly (rigole de Beaume),
- les hauteurs d'eau et les débits sortants de 3 barrages-réservoirs sur le sous bassin de la Vandenesse (Chazilly, Panthier et Tillot),
- et la cote de 4 biefs de navigation (14S, 37S, 47S et 55S) dont la bonne gestion permettra de limiter les prélèvements dans le milieu naturel à leur strict minimum.

Depuis 2019, VNF communique au SBO :

- les précipitations hebdomadaires mesurées à chacun des 3 réservoirs,
- les cotes et % hebdomadaires de remplissage des 3 réservoirs.

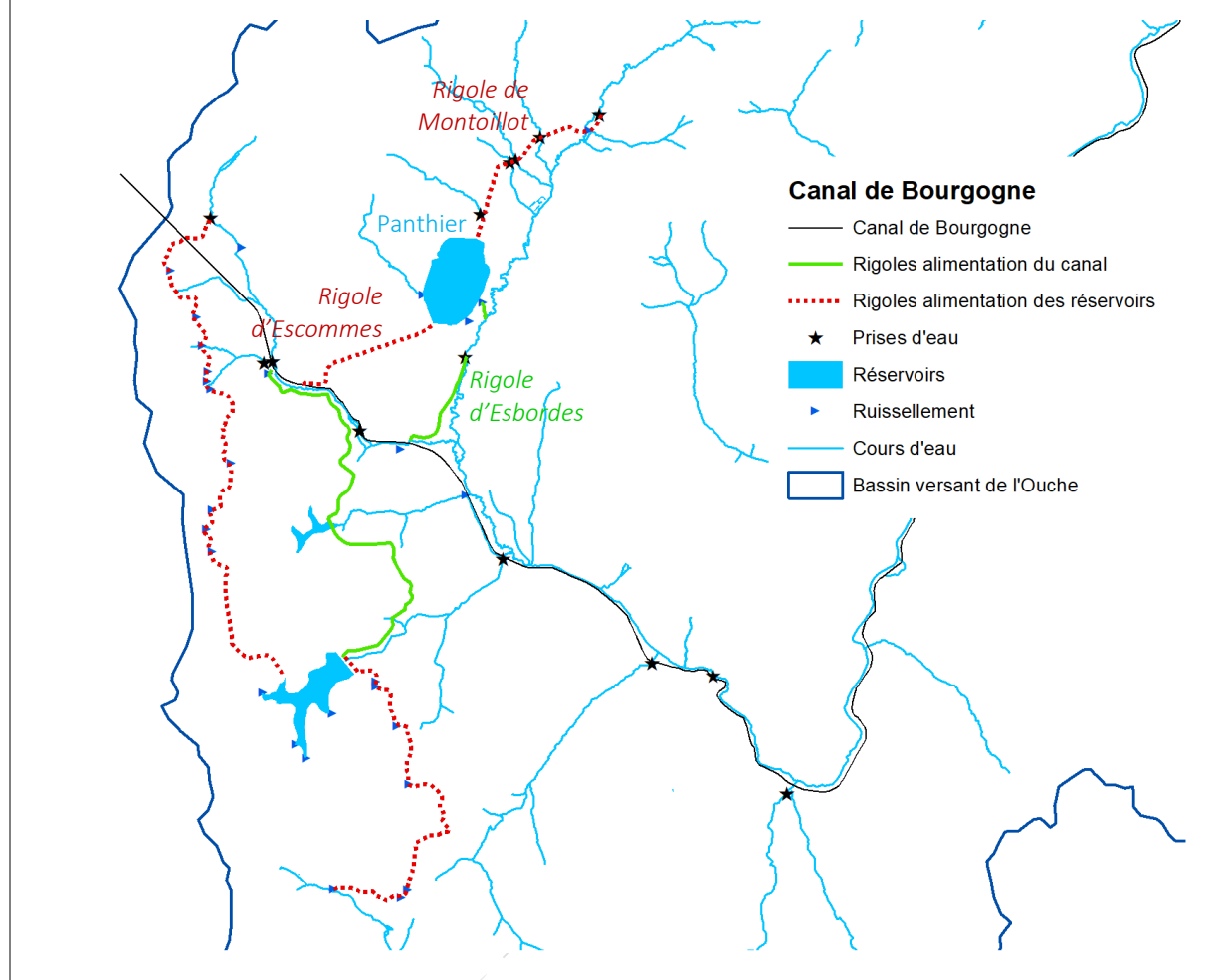
Les données d'enregistrement des prélèvements ne sont pas encore communiquées.

Continuité Ouche

Les prises d'eau en rivière, notamment Roche Canot à Saint Marie-sur-Ouche (liste 2) et Pont d'Ouche (potentiel de reconexion de 8 km) pourraient faire l'objet en priorité d'aménagements pour la restauration de la continuité piscicole des espèces cibles (salmonidés et cyprinidés d'eau vives).

Opération	A. Renforcement et formalisation des échanges de données entre le SBO et VNF. Suivi de l'avancement des démarches engagées par VNF. Analyse des données. B. Engagement d'une étude stratégique en 2 volets permettant d'évaluer le gain environnemental lié au maintien de la cote d'exploitation du réservoir de Panthier : 1. Affiner les connaissances de l'impact hydraulique du canal de Bourgogne et de ses ouvrages sur les cours d'eau naturels à court terme et poser les bases méthodologiques d'un suivi à long terme. 2. Conclure sur l'incidence environnementale des 3 scénarios de maintien de la cote d'eau du réservoir de Panthier au regard de la biodiversité inféodée à celui-ci, à ses ouvrages associés, ainsi qu'au réseau hydrographique du bassin versant de la Vandenesse.
Objectifs	A. Etant donné la diversité des interactions entre les cours d'eau et le canal de Bourgogne, l'objectif formalisé dans le cadre de ce nouveau contrat de bassin est d'établir un partenariat entre le SBO et VNF afin de permettre les échanges de données nécessaires aux missions de connaissance (interactions canal /rivières), et d'amélioration de gestion lorsque cela est possible (pressions hydrologique, morphologique, biodiversité...). B. L'objectif d'une étude du gain environnemental associé à l'exploitation du réservoir de Panthier pour l'alimentation du canal de Bourgogne, ouvrage hydraulique majeur situé en tête du bassin de l'Ouche, est de quantifier l'incidence hydraulique du canal de Bourgogne sur les débits de la Vandenesse et de l'Ouche, en particulier en période d'étiage (soutien d'étiage vs prélèvements). Cette étude permettra notamment de : - de définir et d'exploiter une nouvelle méthodologie permettant d'établir un bilan quantitatif au regard des nouvelles données disponibles ; - de clarifier les enjeux et les gains écologiques vis-à-vis des facteurs limitants sur le bassin de la Vandenesse (hydrologie, température, morphologie, continuité écologique...). - de poser les bases d'un suivi quantitatif à long terme associé à l'usage d'alimentation du canal de Bourgogne et de connaître le potentiel de mise à jour de l'étude de détermination des volumes prélevables (Sogreah, 2011) dans le cadre d'une éventuelle révision du SAGE de l'Ouche.

Secteur :



PLAN DE FINANCEMENT					
Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2022-2023 : Etude stratégique d'évaluation du gain environnemental lié au maintien de la cote d'exploitation du réservoir de Panthier.	VNF	50 000 €	AE RMC	70 %	35 000 €
			VNF	30%	15 000 €

Action 17	Préservation / restauration des zones humides
PDM SDAGE	
Contexte Le bassin de l'Ouche est concerné par : - Le réseau mares de bourgogne, action démarrée en 2009 par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne à l'échelle de la région naturelle de l'Auxois, où la densité du réseau de mares est plus importante. Il se concrétise en 2012 par un appel à projet sur les mares communales. - L'inventaire complémentaire et hiérarchisation des zones humides réalisé en 2013 par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne : 150 zones humides effectives (ZHE) ont été inventoriées pour une surface de 333,6 ha avec : - o 10 bas marais - o 23 boisements hygrophiles - o 16 Complexes des berges d'étangs - o 26 complexes des suintements humides - o 18 formations à hautes herbes - o 5 prairies de fauche - o 34 prairies de pâture - o 10 prairies mixtes - o 1 végétations des eaux stagnantes - o 7 végétations des grèves de cours d'eau Les zones humides effectives ont été hiérarchisés par enjeux (patrimoniaux, menaces internes et externes) mais n'ont pas fait l'objet d'un travail spécifique pour la définition d'actions à mener sur ces zones humides, ni de concertation auprès des propriétaires concernés.	
Opération	Concertation et définition de travaux et/ou d'un plan de gestion pour la préservation/restauration d'une zone humide
Objectifs	- Préservation / restauration des zones humides
Principe du projet	- Recherche des zones humides à enjeux (outils de priorisation du pôle milieux humides ou autre méthode) - Animation nécessaire la concertation : obtenir l'accord d'un propriétaire sur au moins une zone humide - Définition de travaux et/ou d'un plan de gestion visant la préservation ou la restauration de la zone humide.
Foncier	Orienter les recherches en priorité sur les propriétés publiques

PLAN DE FINANCEMENT					
Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2023-2024 : Concertation et définition de travaux et/ou d'un plan de gestion	CEN	15 000 €	AE RMC	50 %	7 500 €
			A définir	50 %	7 500 €
			CEN	0 %	0 €

Actions 18, 19 et 21	Animation – Plan de communication
PDM SDAGE	
Contexte La mise en œuvre du contrat de bassin 2022-2024 est animée par un chargé de mission. Les missions d’animation consistent : - En une concertation locale avec les propriétaires riverains et les acteurs du territoire sur les sites ciblés par des projets inscrits à ce contrat ou en prévision des futurs contrats afin d’obtenir des accords de principe préalables à l’inscription budgétaire des études de définition de projet ; - En l’organisation de visites sur sites et en la création de documents pédagogiques (rapport d’activité du SBO, lettre « au fil de l’Ouche », site Web). <i>Site ouche.fr</i> <i>Visite de bassin, 2019</i> <i>Lettre « Au fil de l’Ouche n°2</i> En complément, l’éducation à l’environnement et spécifiquement sur les milieux aquatiques en milieu scolaire et centre de loisirs est confiée à la fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Côte-d’Or qui dispose des moyens adaptés à ce type d’intervention.	
Opération	Animation du contrat de bassin Education à l’environnement – milieux aquatiques – jeune publique Communication sur les opérations « contrat de bassin » - élus locaux Communication sur les opérations « contrat de bassin » - grand publique

Objectifs / principe	Animation du contrat de bassin : - Obtenir l'accord des propriétaires riverains et définir une programmation pluriannuelle des opérations. - Communiquer sur les opérations réalisées afin de faciliter la concertation autour de nouvelles opérations. - Communiquer sur l'état des masses d'eau, les enjeux du bassin de l'Ouche, les bonnes pratiques, orienter les propriétaires riverains sur les possibilités de financement d'opérations vertueuses. Mobiliser les acteurs sur la pollution des espaces latéraux de l'Ouche par les anciennes décharges. Education à l'environnement – milieux aquatiques – jeune publique : - Sensibilisation des jeunes à la biodiversité locale, en particulier piscicole, à la qualité des milieux aquatiques et à leur préservation au moyen d'animations scolaires et en centre de loisir par la fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Côte-d'Or (accord cadre AE). Communication sur les opérations « contrat de bassin » - élus locaux : - Une visite annuelle de bassin avec les conseillers syndicaux du SBO sur les opérations engagées dans le cadre du Contrat de bassin et sur des sites spécifiques permettant de communiquer sur le fonctionnement de l'Ouche. - Réalisation du rapport annuel d'activité de la collectivité permettant de communiquer de façon pédagogique sur l'avancement des actions du contrat de bassin Communication sur les opérations « contrat de bassin » - grand publique : - Lettre « Au fil de l'Ouche » : publication d'une lettre annuelle largement diffusées (contacts mails élargis du SBO) faisant référence au SBO et à ses actions. - Site WEB : mise à jour du site internet ouche.fr (publication des délibérations, description des travaux réalisés...)
----------------------	--

PLAN DE FINANCEMENT					
Nature de l'intervention	Maitre d'ouvrage	Coût € TTC	Financier	Taux	Montant €
2022-2024 : Animation du contrat de Bassin (24 000 €/an)	SBO	72 000 €	AE RMC	ETP*1.3* 50%	46 800 €
			SBO	35%	25 200 €
2022-2024 : Poursuite - Lettre « Au fil de l'Ouche » (150€/lettre x3) - Site WEB (1 050€/an x3) - Visites de bassin (1 000€/visite x3)	SBO	6 600 €	SBO	100%	6 600 €
2022-2024 : Animations scolaires et parascolaires (31 animations /an = 8 000€ / an)	Fédération de pêche 21	24 000 €	AE RMC	70%	16 800 €
			FDP21	30%	7 200 €

Synthèse des actions à l'échelle du bassin versant

Trame verte

		Secteur	Longueur tronçon	Estimations €TTC Travaux	Calendrier	Taux d'aide de l'AE RMC	Contreparties
Action 14	Programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve	<i>Ouche : Fauverney à Echenon</i>	<i>25 400 m</i>	<i>28 000 €</i>	<i>2021</i>	<i>30 %</i>	<i>OS travaux Restitution sédimentaire à Longvic (action 1) avant le 30 novembre 2021</i>
		Ouche : Dijon à Crimolois	12 910 m	76 000 €	2022	30 %	OS travaux Ruisseau des Fâches à Auxant (action 14) avant le 31 décembre 2022
		Suzon : Ahuy à Longvic	9 040 m	22 000 €			OS étude AVP Chamban à Bligny (action 13) avant le 31 octobre 2021
		Ouche : Saint Marie à Plombières	23 400 m	52 000 €	2023	30 %	OS étude PROJET - banquettes minérales à Neuilly Gaudrans (action 2) avant le 30 juin 2022
		Suzon : Trouhaut à Messigny et Vantoux + Douix	30 000 m	61 000 €			OS étude PROJET Echenon (action 5) avant le 30 juin 2022
		Ouche : La Bussièrès à Gissey	14 530 m	18 000 €	2024	30 %	OS travaux Chamban à Bligny (action 13) avant le 31 décembre 2023
		Vandenesse : Créancey à Crugey	18 400 m	12 000 €			
		Gironde, Sirène, Arvo	13 850 m	13 000 €			

		Partenaire identifié	Quantité	Coût €TTC	Région BFC	Agence de l'eau	Calendrier
Action 15	Restaurer la trame verte sur le bassin de l'Ouche	/	BV Ouche	/	70 %		2022-2024

Enjeux écologiques et quantitatifs liés au canal de Bourgogne et à la préservation des zones humides

		Partenaire identifié	Quantité	Coût €TTC	Région BFC	Agence de l'eau	Calendrier	
Action 16	Partenariat VNF et étude stratégique quantitatif / gain environnemental	VNF		50 000 €		70 %	2022-2023	
Action 17	Préservation / restauration des zones humides	CEN	1 zone humide	15 000 €		50 %	2023-2024	

Plan de communication – Animation - Sensibilisation

		Partenaire identifié	Quantité	Coût €TTC	Région BFC	Agence de l'eau	Calendrier	
Action 18	Animations scolaires et parascolaires	Fédération de pêche 21	31 animations /an = 8 000€ / an	24 000 €	Reliquat pris en charge par FD de pêche	70 %	2022-2024	
Action 19	Poursuite - Lettre « Au fil de l'Ouche » - Site WEB - Visites de bassin	SBO	- 150€/lettre x3 - 1 050€/an - 1 000€/visite x3	6 600 €			2022-2024	
Action 21	Animation	SBO	24000€ / an	72 000 €		50 %	2022-2024	